### PRISE DE COURANT -

<del>-</del>	PRISE DE COURANT DOUBLE 15A. 120V.
<b>+</b>	PRISE DE COURANT DOUBLE 15A. 120V. @ 48" DU PLANCHER FINI
<b>⊖</b> =	PRISE DE COURANT DOUBLE 20A. 120V. CONF. 5-20R
	PRISE DE COURANT 30A. 250V
<b>—</b>	PRISE DE COURANT CONTROLLÉ PAR UN INTERRUPTEUR
<b>+</b>	PRISE DE COURANT GFI DOUBLE 15A. 120V. MONTÉE À 48" CENTRE D.P.F. OU À 6" AU DESSUS DU COMPTOIR
<b>=</b>	PRISE DE COURANT GFI DOUBLE 15A. 120V.
•	PRISE DE COURANT DOUBLE 15A. 120V. AVEC MISE À LA TERRE ISOLÉE
•	PRISE DE COURANT DOUBLE 15A. 120V. DE TYPE MONUMENT
Ø	PRISE DE COURANT DOUBLE 15A. 120V. DANS LE PLAFOND
=	PRISE DE COURANT DOUBLE 20A. 120V. GFI INSTALLÉE À 6" AU DESSUS DU COMPTOIR
0	PRISE DE COURANT DOUBLE 20A. 120V. INSTALLÉE À 84" D.P.F. POUR LE RACCORDEMENT DU VENTILATEUR RÉCUPÉRATEUR DE CHALEUR
	SORTIE DE PRISE/DATA DE WELLMARK SÉRIE FM4-11TT-B, INSTALLÉE 2 CONDUITS 3/4"Ø JUSQU'AU PLAFOND ACCESSIBLE

### **ÉQUIPEMENT ET DISTRIBUTION**

PANNEAU	ÉLECTRIQUE	120/240	1ø	3F.	ου	120/208	3ø	4F.

- PANNEAU ÉLECTRIQUE 347/600V. 3ø 4F.
- SECTIONNEUR SANS FUSIBLE
- SECTIONNEUR AVEC FUSIBLE
- DISTRIBUTION ELECTRIQUE
- DÉMARREUR MANUEL
- DÉMARREUR MAGNÉTIQUE C/A SÉLECTEUR MANUEL-HORS-AUTO
- DÉMARREUR MAGNÉTIQUE COMBINÉ
- VARIATEUR DE VITESSE FOURNIR PAR MÉCANIQUE, INSTALLÉ ET RACCORDÉ PAR ÉLECTRICIEN EN COORDINATION AVEC MÉCANIQUE

#### DIVERS

CONDUIT VIDE POUR TÉLÉCOMMUNICATION BOITE DE JONCTION AVEC CIRCUIT 120V. POUR RACCORDEMENT DES CONTRÔLES DE VENTILATION BOITE DE JONCTION OU DE RACCORDEMENT INSTALLÉ AU MUR OU AU PLAFOND

ASPIRATEUR CENTRAL

SORTIE POUR ASPIRATEUR CENTRAL

SORTIE MURALE POUR TÉLÉVISION

CHAUFFE-EAU À RACCORDER

SÉLECTEUR ARRÊT-DÉPART-AUTOMATIQUE

VOLET MOTORISÉ À RACCORDER

POSTE SECONDAIRE D'INTERCOMMUNICATION

PPI POSTE PRINCIPAL D'INTERCOMMUNICATION

HAUTEUR DE MONTAGE ----PRISE DE COURANT 14" CENTRE PRISE DE COURANT EXTERIEURE 30" CENTRE PRISE DE COURANT DANS LES LOCAUX TECHNIQUES 36" CENTRE PRISE DE COURANT AU-DESSUS D'UN COMPTOIR 48" CENTRE PRISE DE COURANT POUR HORLOGE 84" CENTRE PRISE DE COURANT POUR CUISINIERE 4" CENTRE PRISE DE COURANT POUR ACCUMULATEUR 96" CENTRE COMMUTATEUR D'ÉCLAIRAGE 54" CENTRE ECLAIRAGE EN APPLIQUE 72" AU BAS ECLAIRAGE EN APPLIQUE DANS UNE SALLE DE BAIN 78" CENTRE SORTIE POUR CABLODISTRIBUTION 14" CENTRE SORTIE DE TELEPHONE/DATA/COMMUNICATION 14" CENTRE SORTIE POUR TELEPHONE EN APPLIQUE 56" CENTRE SORTIE POUR INTERPHONE EN APPLIQUE 56" CENTRE THERMOSTAT 62" CENTRE STATION MANUELLE 47" CENTRE KLAXON OU CLOCHE D'ALARME INCENDIE 84" CENTRE PANNEAU ELECTRIQUE 72" DU HAUT KLAXON MINIATURE, PIEZO STROBE 78" CENTRE LES HAUTEURS DE MONTAGE MONTREES CI-DESSUS SONT VALABLES DE FACON GENERALE POUR L'INSTALLATION DE L'EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET SONT INDIQUEES PAR RAPPORT AU PLANCHER FINI. CEPENDANT, LES HAUTEURS DE MONTAGE INDIQUEES LOCALEMENT AUX PLANS DE MECANIQUE, ELECTRICITE ET ARCHITECTURE ONT PRIORITE.

LORSQUE LE BÂTIMENT EST DE CONCEPTION SANS OBSTACLE (VOIR LES PLANS

D'ARCHITECTURE), L'ENTREPRENEUR DOIT SE CONFORMER AUX EXIGENCES DU

VIGUEUR) SECTION 3.8 PLUS PRÉCISÉMENT QUANT À LA HAUTEUR DES

CHAPITRE I DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC (DERNIÈRE ÉDITION EN

### **ABRÉVIATION -**

3.0 GÉNÉRALITÉS

.1 RESPONSABILITÉS

INGÉNIEURS DU QUÉBEC.

DISPOSITIFS PARASISMIQUES.

AUX NORMES EN VIGUEUR.

.2 CODES ET NORMES EN VIGUEUR:

- ADDENDUM NO. 1 TO:

- SMACNA 1338 :

- CHAPITRE V DU :

 ASTM E-488. - CHAPITRE I DU

DE SOUMISSION DE L'ENTREPRENEUR.

MESURES PARASISMIQUES A IMPLANTER;

L'INGÉNIEUR EN MESURES PARASISMIQUES.

L'INGÉNIEUR EN MESURES PARASISMIQUES.

AURA RETENU DANS LE CADRE DE CE PROJET.

EXISTANT À MODIFIER EXISTANT À RELOCALISER EXISTANT À CONSERVER EXISTANT À REMPLACER EXISTANT RELOCALISÉ EXISTANT CONSERVÉ À L'ÉPREUVE DES EXPLOSIONS (EXPLOSION PROOF) À L'ÉPREUVE DES INTEMPÉRIES

INTERRUPTEURS, THERMOSTATS, STATION MANUELLE ....

EXISTANT À ENLEVER

LES SYMBOLES DE CETTE LÉGENDE N'APPARAISSENT PAS NÉCESSAIREMENT TOUS AUX PLANS.

UNE COPIE DE CE RAPPORT DOIT ÊTRE REMISE À L'INGÉNIEUR DU PROJET.

a. L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN EST RESPONSABLE DES MESURES PARASISMIQUES RELIÉES A SA DISCIPLINE.

b. LA CONCEPTION DES DISPOSITIFS ET DES SYSTÈMES PARASISMIQUES REQUIS DOIT ETRE CONÇUE PAR UN

d. L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN DOIT INCLURE A SA SOUMISSION LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DES

INGÉNIEUR AVEC EXPERTISE RECONNUE EN MESURES PARASISMIQUES ET MEMBRE TITULAIRE DE L'ORDRE DES

C. LE PRIX COUVRANT LES FRAIS DE CET INGÉNIEUR EN MESURES PARASISMIQUES DOIT ÊTRE INCLUS DANS LE PRIX

e. L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN DOIT COORDONNER LE TYPE D'INSTALLATION DE SON APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE (ENCASTREMENT. SURFACE. AU PLANCHER. AU MUR. ETC.) AVEC L'INGÉNIEUR EN MESURES PARASISMIQUES QU'IL

CE DOCUMENT DOIT AUSSI INCLURE LES FICHES TECHNIQUES. SCHÉMAS ET DESSINS D'INSTALLATION DES

L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN DOIT IMPLANTER LES MESURES ET DISPOSITIFS DÉCRITS AU RAPPORT DE

MÉTHODES D'ANCRAGE PARASISMIQUES REQUISES PAR L'APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE INSTALLÉ DANS CE PROJET.

UNE FOIS LES MESURES ET DISPOSITIFS IMPLANTÉS, L'ENTREPRENEUR DOIT FAIRE VÉRIFIER SON INSTALLATION ÉLECTRIQUE PAR L'INGÉNIEUR EN MESURES PARASISMIQUES QUI DOIT CERTIFIER QUE LES MESURES PARASISMIQUES IMPLANTÉES PAR L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN SONT CONFORMES AUX MESURES DÉCRITES AU RAPPORT DE

g. S'IL Y A UNE. L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN DOIT FAIRE LES CORRECTIONS ET LES RÉGLAGES NÉCESSAIRES EN FONCTION DES COMMENTAIRES INCLUS AU RAPPORT ÉCRIT DE L'INGÉNIEUR EN MESURES PARASISMIQUES. L'INGÉNIEUR EN MESURES PARASISMIQUES DOIT REMETTRE UN CERTIFICAT DE CONFORMITÉ SCELLÉ ET SIGNÉ A

SEISMIC RESTRAINT MANUAL GUIDEUNES FOR MECHANICAL SYSTEMS

CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC, ÉDITION 2005

SEISMIC RESTRAINT MANUAL. GUIDEUNES FOR MECHANICAL SYSTEMS

STANDARD TEST METHODS FOR STRENGHT OF ANCHORS IN CONCRETE ELEMENTS

CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC, ÉDITION 2010 (Code de l'Électricité du Québec)

L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN QUI DOIT EN REMETTRE UNE COPIE À L'INGÉNIEUR DU PROJET.

.3 NOM SUGGÉRÉ: MAURICE ROBERT, ing, CONSULTANT EN PARASISMIE 1-819-536-3332

A CET EFFET. L'INGÉNIEUR EN MESURES PARASISMIQUES DOIT RECOMMANDER PAR ÉCRIT A L'ENTREPRENEUR DES DISPOSITIFS ET MESURES A IMPLANTER POUR RENDRE L'INSTALLATION DE L'APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE CONFORME

L'INGÉNIEUR EN MESURES PARASISMIQUES DOIT SOUMETTRE LES CRITÈRES DE CALCULS UTIUSÉS EN FONCTION DES

3.0 MESURES PARASISMIQUES (GÉNÉRALITÉS)

#### NOTES IMPORTANTES:

NOTE N1: DANS LES SECTEURS H (USINE), EMPLOYER DES CONDUCTEURS SOUS CONDUIT TEM EN SURFACE, AVEC BOÎTES ÉLECTRIQUES DE SURFACE DE TYPE « FS ». AILLEURS LE CÂBLAGE DOIT ÊTRE DISSIMULÉ.

L'IDENTIFICATION DES PANNEAUX ET DES TRANSFORMATEURS (VIA PLAQUE LAMÉCOIDE GRAVÉE) EST EFFECTUÉE PAR LE DONNEUR D'OUVRAGE.

TOUS LES NOUVEAUX CONDUITS INSTALLÉS SONT AVEC CORDE DE TIRAGE (AVANT ET APRÈS LE TIRAGE DES CONDUCTEURS).

POUR LES PRISES DE COURANT DOUBLE <u>SUR CIRCUIT NORMAL</u>, EMPLOYER UNE PLAQUE DE FINITION EN ACIER INOXYDABLE TELLE QUE LE MODÈLE 80703-001 DE LEVITON (OU PRODUIT CORRESPONDANT DE HUBBELL).

POUR LES PRISES DE COURANT DOUBLE SUR CIRCUIT D'URGENCE, EMPLOYER UNE PLAQUE DE FINITION EN ACIER INOXYDABLE PEINTE "JAUNE VIF" (AÉROSOL #635-530 DE CORROSTOP-ULTRA) EST TELLE QUE LE MODÈLE 80703-004 DE LEVITON (OU PRODUIT CORRESPONDANT DE HUBBELL).

LES PRISES DE COURANT RACCORDÉES SUR CIRCUIT NORMAL SONT DE COULEUR IVOIRE.

LES PRISES DE COURANT RACCORDÉES SUR UN CIRCUIT D'URGENCE SONT DE COULEUR ROUGE.

LA PRISE DE COURANT DOUBLE DE CONFIGURATION CSA # 5-15R ,

DE COULEUR IVOIRE ET DE QUALITÉ INDUSTRIELLE EST TEL QUE LE MODÈLE # 5262-I DE LEVITON (OU PRODUIT CORRESPONDANT DE HUBBELL).

LA PRISE DE COURANT DOUBLE DE CONFIGURATION CSA # 5-20R . AVEC ENCOCHE EN T, DE COULEUR IVOIRE ET DE QUALITÉ INDUSTRIELLE EST TEL QUE LE MODÈLE # 5362-I DE LEVITON (OU PRODUIT CORRESPONDANT DE HUBBELL).

LA PRISE DE COURANT DOUBLE DE CONFIGURATION CSA # 5-20R , AVEC ENCOCHE EN T, DE COULEUR ROUGE ET DE QUALITÉ INDUSTRIELLE EST TEL QUE LE MODÈLE # 5362-R DE LEVITON (OU PRODUIT CORRESPONDANT DE HUBBELL).

LA PRISE DE COURANT DOUBLE DE CONFIGURATION CSA # 5-20R-DDFT , AVEC ENCOCHE EN T. AVEC DISJONCTEUR DIFFÉRENTIEL INTÉGRÉ,

DE COULEUR <u>IVOIRE</u> ET DE QUALITÉ INDUSTRIELLE EST TEL QUE LE MODÈLE # G5362-WTI DE LEVITON (OU PRODUIT CORRESPONDANT DE HUBBELL).

LA PRISE DE COURANT DOUBLE DE CONFIGURATION CSA # 5-20R-DDFT. AVEC ENCOCHE EN T, AVEC DISJONCTEUR DIFFÉRENTIEL INTÉGRÉ,

DE COULEUR ROUGE ET DE QUALITÉ INDUSTRIELLE EST TEL QUE LE MODÈLE # G5362-WTR DE LEVITON (OU PRODUIT CORRESPONDANT DE HUBBELL).

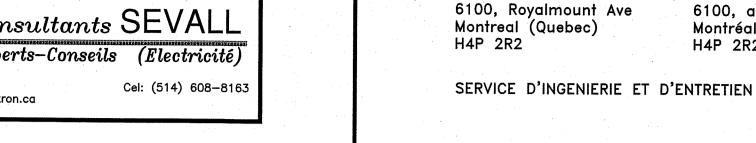
LE COUVERCLE ANTI-INTEMPÉRIE DE TYPE CLOCHE EN PLASTIQUE POUR PRISE DE COURANT DOUBLE EST LE MODÈLE VERTICAL # 5976-CL DE LEVITON (OU PRODUIT CORRESPONDANT DE HUBBELL) OU LE MODÈLE HORIZONTAL # 5996-CL DE LEVITON (OU PRODUIT CORRESPONDANT de Hubbell).

DANS LES PANNEAUX DE DISTRIBUTION / DÉRIVATION EXISTANTS LES NOUVEAUX DISJONCTEURS REQUIS SONT FOURNIS PAR LE DONNEUR D'OUVRAGE.

DANS LES SECTEURS DE L'USINE #H1-H2-H3-H4-H5 LES CONDUITS ÉLECTRIQUES T.E.M. SONT AVEC RACCORDS ÉTANCHES EN AICER (LIQUID-TIGHT COUPLINGS)







# NRC - CNRC

Conseil national

de recherche

en biotechnologie

Montréal (Québec)

6100, ave Royalmount

Institut

H4P 2R2

de recherches Canada

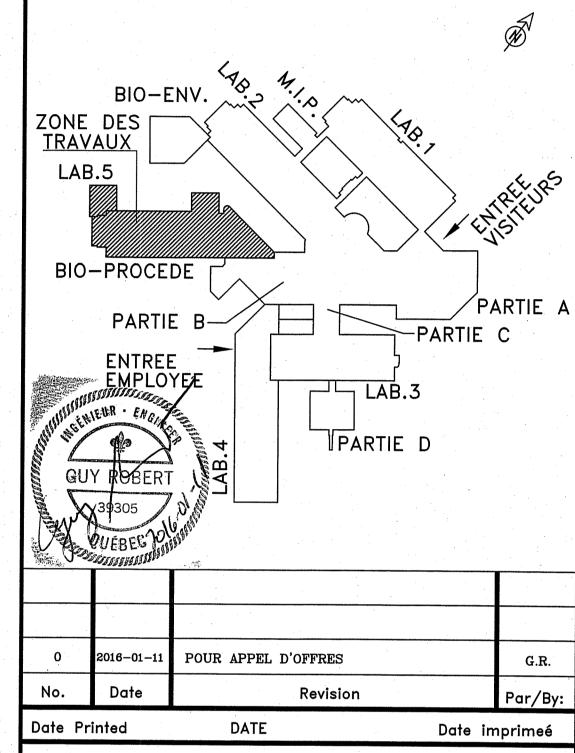
National Research Council Canada

Research

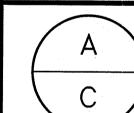
Institute

KEY PLAN PLAN CLE :

Biotechnology



- Verify all dimensions and site conditions and be responsible
- Vérifier toutes les dimensions et l'etat des lieux et en assumer la responsabilite



A Detail no. No. du détail B Location drawing no. sur dessin no.

BC

projet

dessin

CNRC

C Drawing no.

dessin no.

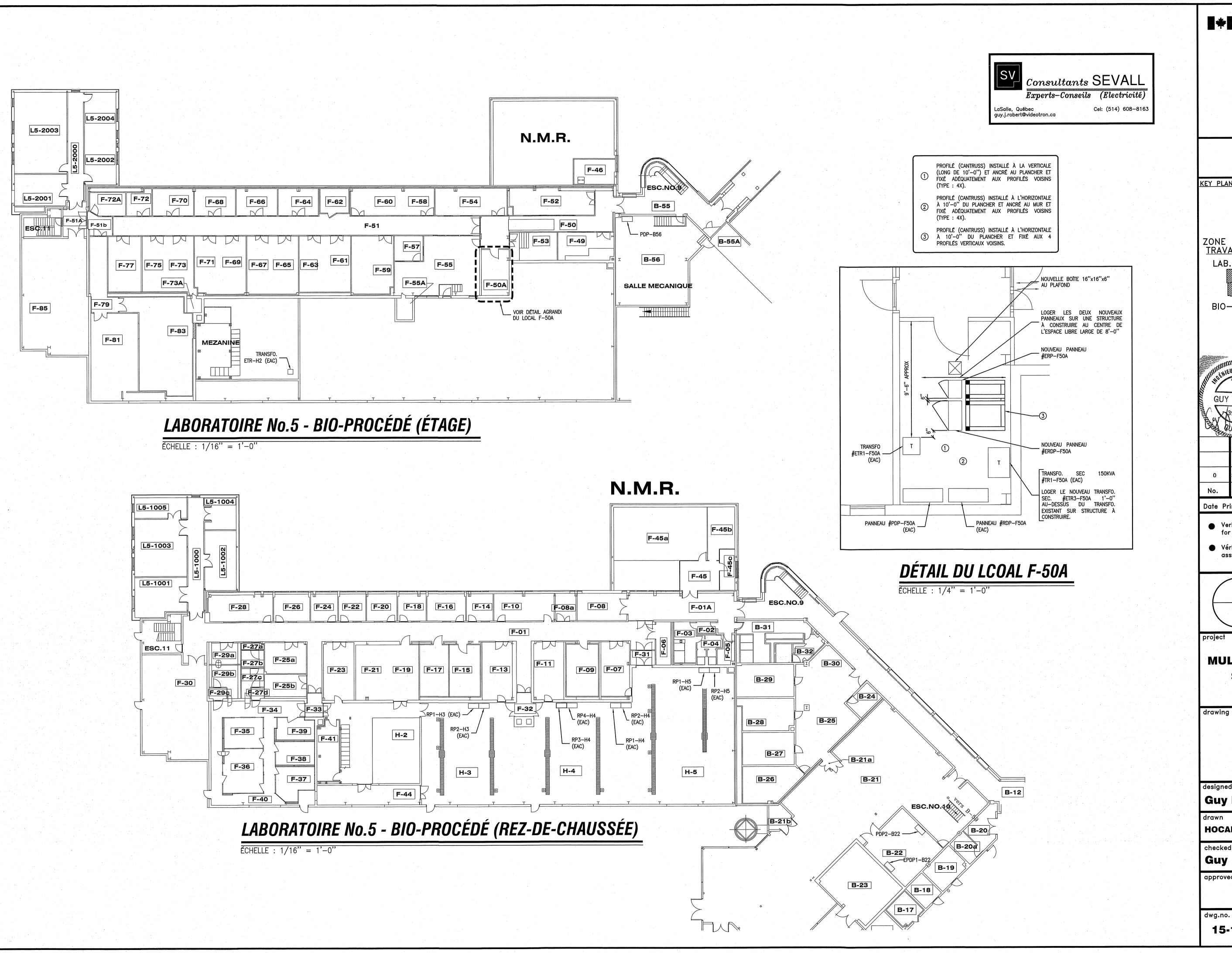
MULTIPLES INTERVENTIONS DANS LE SECTEUR DES BIO-PROCÉDÉS (Projet CNRC #15-1220)

ÉLECTRICITÉ LÉGENDE, NOTES IMPORTANTES ET MESURES PARASISMIQUES

signed conçu	date date	<u>.</u> o
auy Robert, ing	2016-01-04	dwg.no. <b>15-1</b>
dwn dessiné OCARCH Dessins	scale échelle AUCUNE	1546
iecked vérifié auy Robert, ing	sheet feuille  1 de/of 9	- E01
proved approuvé	W.O.no. D.T.no.	
<sup>/g.no.</sup> <b>5-1546 - E01</b>	dessin no.	dessin n

LISTE DE FEUILLES DE PLANS :

E01	ÉLECTRICITÉ	LÉGENDE, NOTES IMPORTANTES ET MESURES PARASISMIQUES
E02	ÉLECTRICITÉ	VUE D'IMPLANTATION DE L'ÉTAGE ET DU R-D-C
E03	ÉLECTRICITÉ	DIVERS TRAVAUX
E04	ÉLECTRICITÉ	DIVERS TRAVAUX
E05	ÉLECTRICITÉ	DIVERS TRAVAUX
E06	ÉLECTRICITÉ	DIVERS TRAVAUX
E07	ÉLECTRICITÉ	DIVERS TRAVAUX
E08	ÉLECTRICITÉ	DEVIS ÉLECTRICITÉ
E09	ÉLECTRICITÉ	CÉDULE DES PANNEAUX et LÉGENDE DES ARTÈRES



National Research Council Canada

Biotechnology Research Institute

6100, Royalmount Ave Montreal (Quebec) H4P 2R2

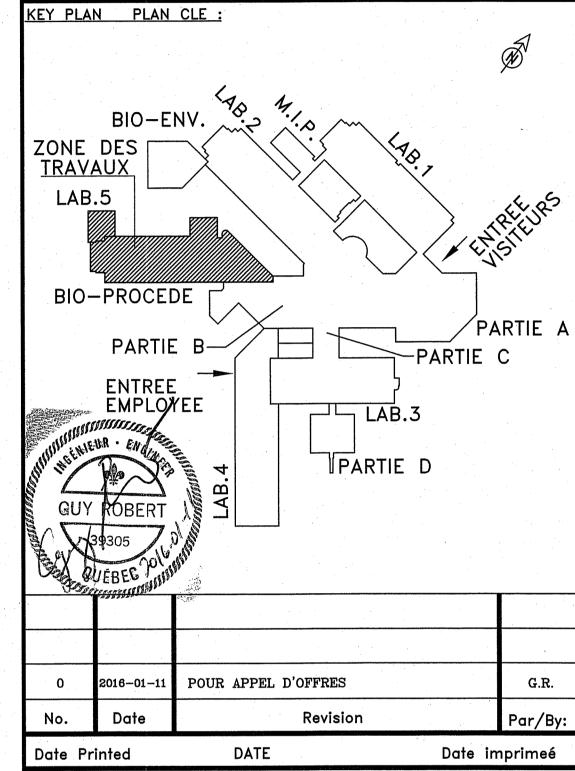
de recherche en biotechnologie 6100, ave Royalmount Montréal (Québec) H4P 2R2

Conseil national

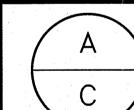
de recherches Canada

SERVICE D'INGENIERIE ET D'ENTRETIEN

# NRC - CNRC



- Vérifier toutes les dimensions et l'etat des lieux et en assumer la responsabilite '



A Detail no. No. du détail

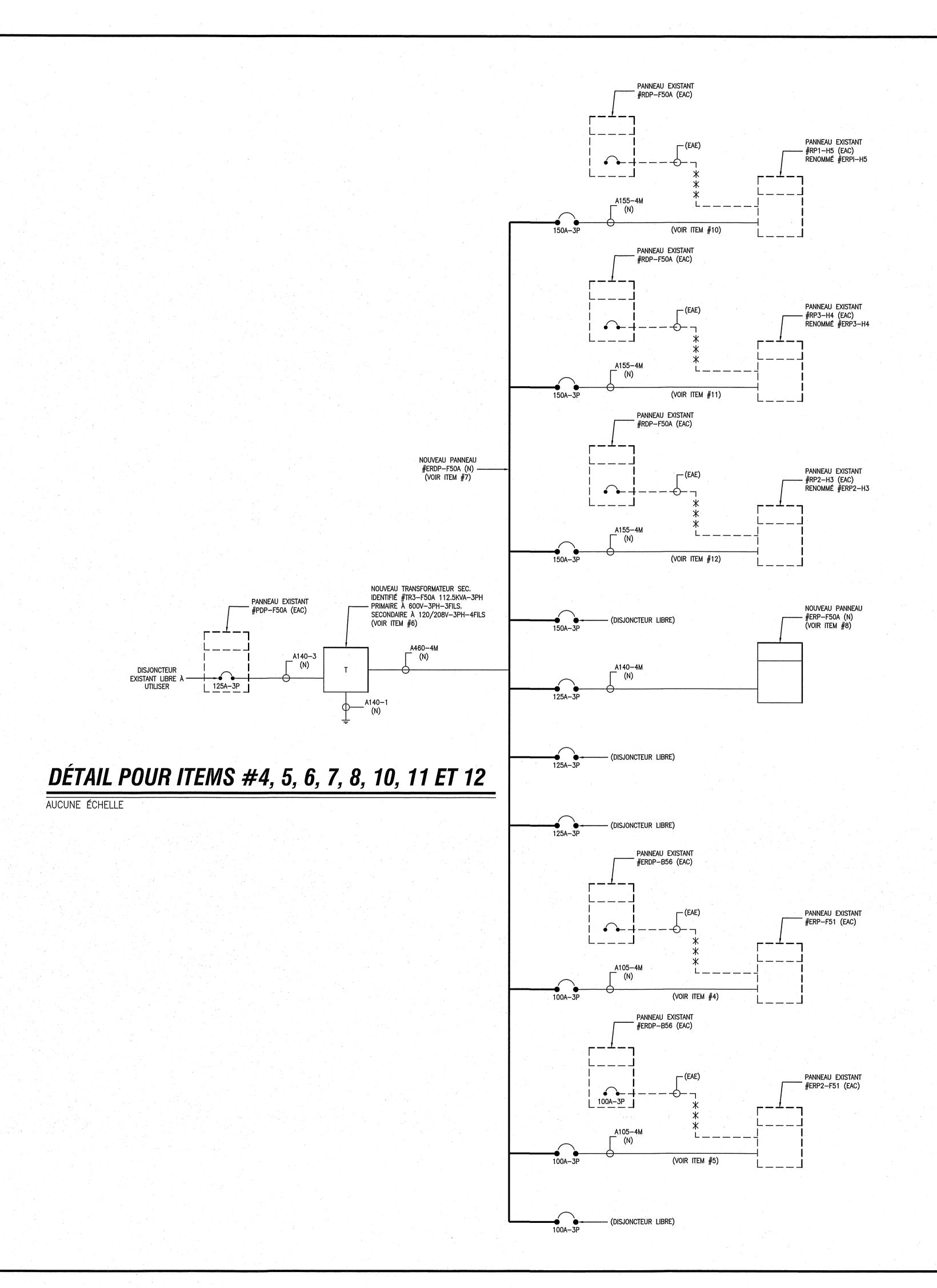
B Location drawing no. sur dessin no. C Drawing no. dessin no.

CNRC **MULTIPLES INTERVENTIONS DANS LE** SECTEUR DES BIO-PROCÉDÉS

(Projet CNRC #15-1220)

ÉLECTRICITÉ **VUE D'IMPLANTATION DE** L'ÉTAGE ET DU R-D-C

Guy Robert, ing	date date 2016-01-04	dwg.no
drawn dessiné HOCARCH Dessins	scale échelle INDIQUÉE	<sup>g.no.</sup> 5-1546
checked vérifié Guy Robert, ing	sheet feuille 2 de/of 9	- E02
approved approuvé	W.O.no. D.T.no.	
dwg.no. 15-1546 - E02	dessin no.	dessin no.





**NOTES IMPORTANTES:** 

TRANSFERER L'ALIMENTATION DU PANNEAU ERP-F51, 120/208V DU PANNEAU ERDP-B56

VERS UN DISJONCTEUR 100A-3P DU NOUVEAU PANNEAU ERDP-F50A.

TRANSFÉRER L'ALIMENTATION DU PANNEAU ERP2-F51, 120/208V DU PANNEAU ERDP-B56

VERS UN DISJONCTEUR 100A-3P DU NOUVEAU PANNEAU ERDP-F50A.

DANS LE LOCAL F50A, FOURNIR ET INSTALLER UN NOUVEAU TRANSFORMATEUR SEC IDENTIFIÉ ETR3-F50A,

DE MARQUE DELTA AVEC 3 ENROULEMENTS EN CUIVRE, 112.5KVA-3PH, 600V À 120/208V, AVEC IMPÉDANCE DE 5,86%Z, ALIMENTÉ DU DISJONCTEUR LIBRE 125A-3P (CIRCUIT # 55-57-59) DU PANNEAU PDP-F50A.

POUR SUPPORTER LE TRANSFORMATEUR ADOSSÉ AU MUR, CONSTRUIRE UNE STRUCTURE EN PROFILÉS MÉTALLIQUES (CANTRUSS) AVEC TROUS MULTIPLES

ET AVEC ÉQUERRES APPROPRIÉES TELLES QUE FABRIQUÉES PAR THOMAS & BETTS.

LA STRUCTURE SERA ANCRÉE SOLIDEMENT AU PLANCHER ET AU MUR

L'INSTALLER AU-DESSUS DU TRANSFORMATEUR EXISTANT TR1-F50A; LAISSER UN ESPACE LIBRE DE 1-PI VERTICAL ENTRE LES DEUX TRANSFORMATEURS.

EMPLOYER DES COUSSINETS ANTI-VIBRATIONS (TICO-PADS) SOUS LES 4 PATTES DU TRANSFORMATEUR.

FOURNIR ET INSTALLER UN NOUVEAU PANNEAU IDENTIFIÉ ERDP-F50A

DE SÉRIE I-LINE HCPSU DE SQUARE D 800A, 120/208V-3PH-4FILS-25KA

COMPLET AVEC LES DISJONCTEURS SUIVANTS

4 DISJONCTEURS 150A-3P-240V-25KAR

• 3 DISJONCTEURS 125A-3P-240V-25KAR • 3 DISJONCTEURS 100A-3P-240V-25KAR

ALIMENTER LE NOUVEAU PANNEAU ERDP-F50A

VIA LE NOUVEAU TRANSFORMATEUR SEC # ETR3-F50A (VOIR L'ITEM # 6).

INSTALLER LE NOUVEAU PANNEAU # ERDP-F50A SUR UNE STRUCTURE DE PROFILÉS (CANTRUSS).

FOURNIR ET INSTALLER UN NOUVEAU PANNEAU « ERP-F50A » DE MARQUE SQUARE-D,

225A-120/208V-3PH-4FILS-72CCTS-10KAR; LE PANNEAU COMPREND LES COMPOSANTES SUIVANTES DE SQUARE D :

• INTERIEUR : CAT. NO NQ472L2C ;

• CABINET (TUB) : CAT. NO MH44 ;

• BARRE DE MISE À LA TERRE : CAT. NO PK27GTA ; • PORTE DE TYPE "DOOR-IN-DOOR" AVEC SERRURE(S) ET 2 CLEFS;

• 40 DISJONCTEURS 20A-1P-120V (CAT. NO QOB120); • 5 DISJONCTEURS 20A-2P-240V (CAT. NO QOB220)

• 3 DISJONCTEURS 30A-2P-240V (CAT. NO QOB230)

• 2 DISJONCTEURS 30A-3P-240V (CAT. NO QOB330).

ALIMENTER LE NOUVEAU PANNEAU # ERP-F50A À PARTIR DU NOUVEAU PANNEAU # ERDP-F50A. INSTALLER LE NOUVEAU PANNEAU # ERP-F50A SUR UNE STRUCTURE DE PROFILÉS (CANTRUSS).

TRANSFÉRER L'ALIMENTATION DU PANNEAU EXISTANT RP1-H5 (RENOMMÉ ERP1-H5)

VERS UN NOUVEAU DISJONCTEUR 150A-3P DU NOUVEAU PANNEAU ERDP-F50A.

TRANSFÉRER L'ALIMENTATION DU PANNEAU EXISTANT RP3-H4 (RENOMMÉ ERP3-H4) DU PANNEAU RDP-F50A

VERS UN NOUVEAU DISJONCTEUR 150A-3P DU NOUVEAU PANNEAU ERDP-F50A.

TRANSFÉRER L'ALIMENTATION DU PANNEAU EXISTANT RP2-H3 (RENOMMÉ ERP 2-H3) DU PANNEAU RDP-F50A

VERS UN NOUVEAU DISJONCTEUR 150A-3P DU NOUVEAU PANNEAU ERDP-F50A.

National Research

KEY PLAN PLAN CLE:

Biotechnology

Research Institute 6100, Royalmount Ave Montreal (Quebec)

H4P 2R2

en biotechnologie 6100, ave Royalmount Montréal (Québec) H4P 2R2

de recherche

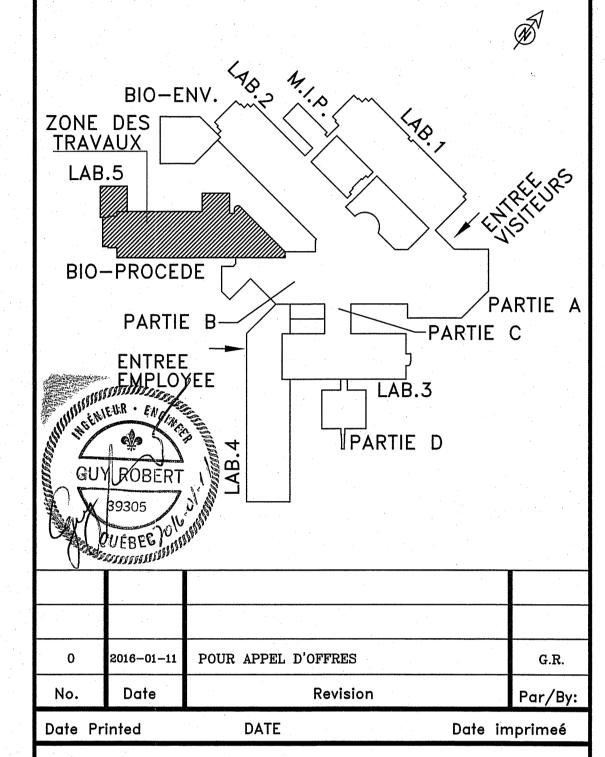
Institut

Conseil national

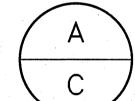
de recherches Canada

SERVICE D'INGENIERIE ET D'ENTRETIEN

# NRC - CNRC

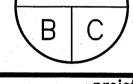


- Verify all dimensions and site conditions and be responsible for same
- Vérifier toutes les dimensions et l'etat des lieux et en assumer la responsabilite 1



A Detail no. No. du détail

B Location drawing no. sur dessin no. C Drawing no. dessin no.



dessin

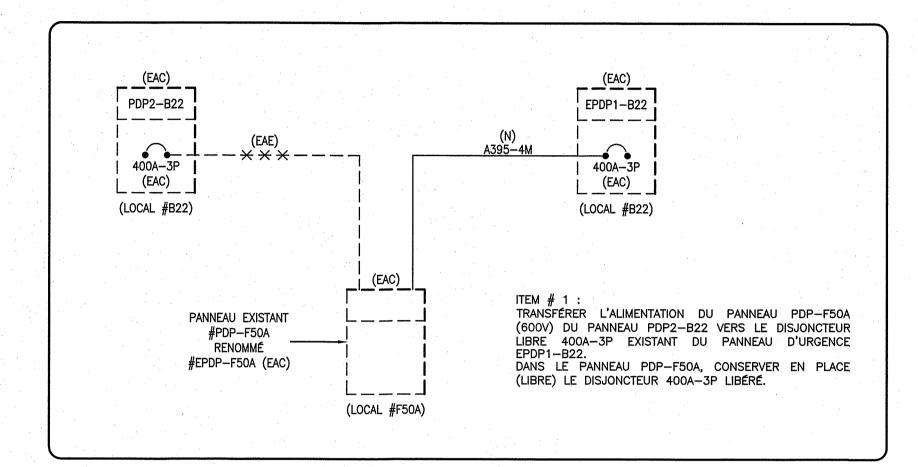
CNRC

## **MULTIPLES INTERVENTIONS DANS LE** SECTEUR DES BIO-PROCÉDÉS (Projet CNRC #15-1220)

drawing

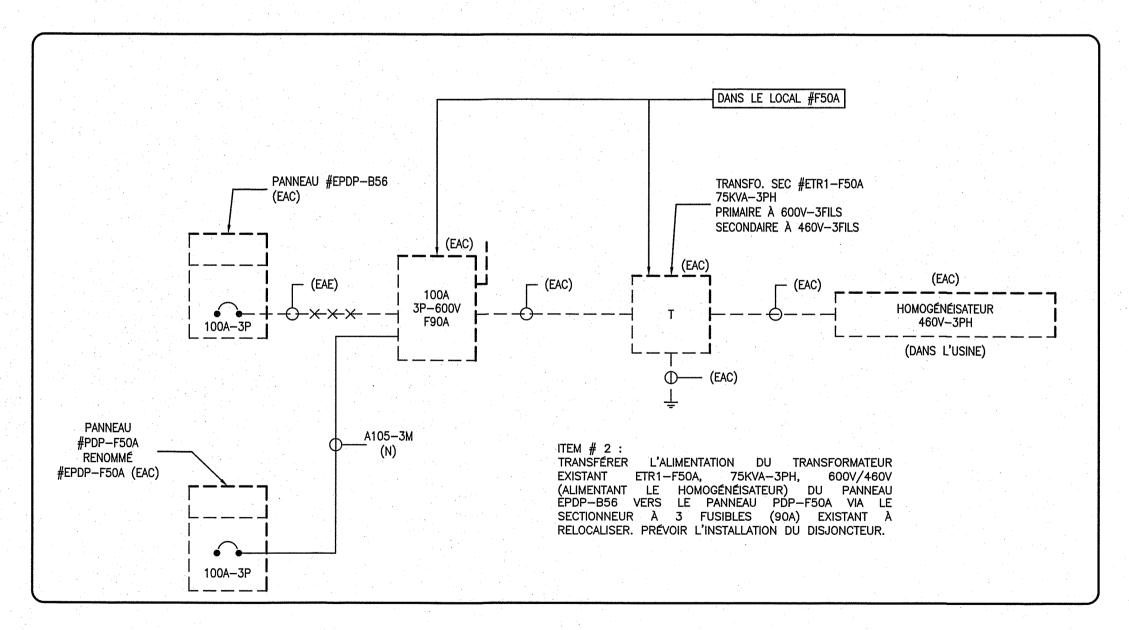
designed con  Guy Robert, in		dwg.no. <b>15-1</b>
drawn dessi HOCARCH Dessins	né scale échelle AUCUNE	1546
<sup>checked</sup> véri Guy Robert, in		- E03
approved approu	vé W.O.no. D.T.no.	
<sup>dwg.no.</sup> 15-1546 - E03	dessin no.	dessin no.





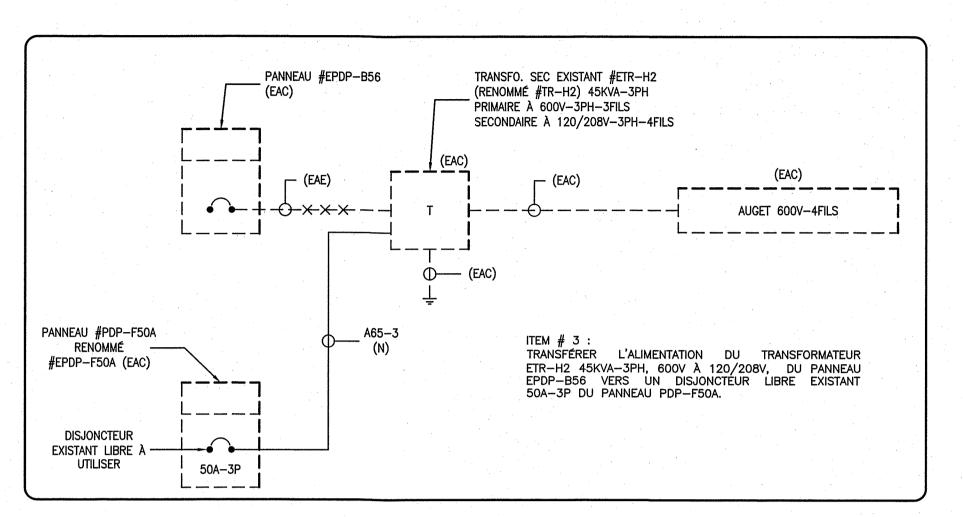
## DÉTAIL POUR ITEM #1

AUCUNE ÉCHELLE



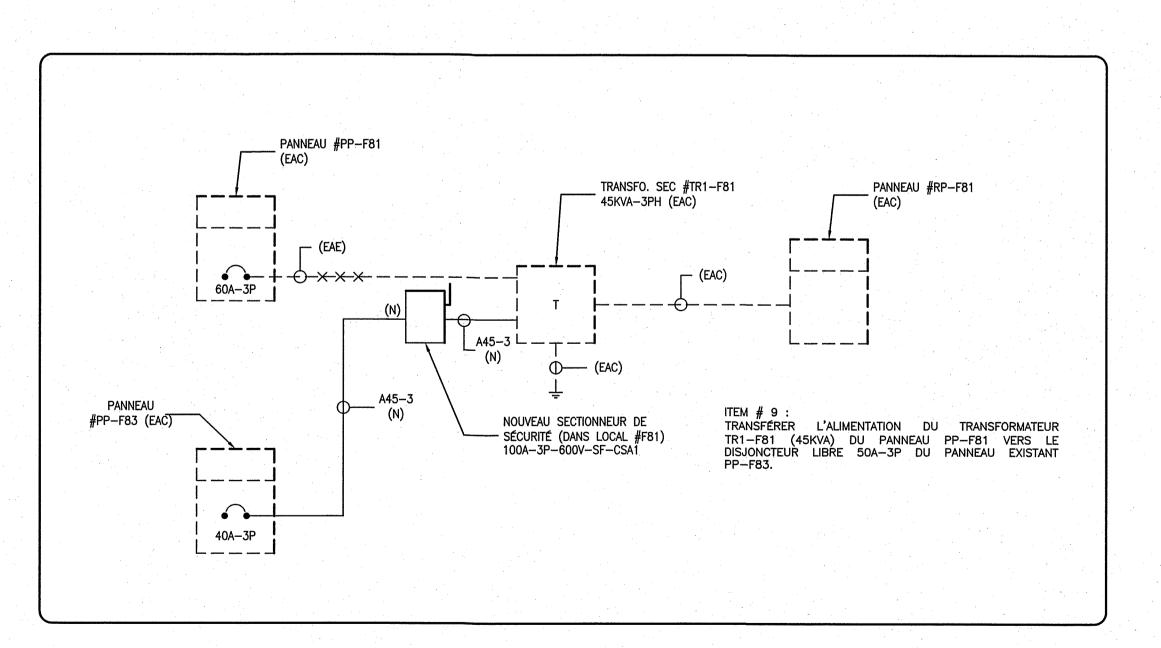
## DÉTAIL POUR ITEM #2

AUCUNE ÉCHELLE



## DÉTAIL POUR ITEM #3

AUCUNE ÉCHELLE



## DÉTAIL POUR ITEM #9

AUCUNE ÉCHELLE



Institute

H4P 2R2

Biotechnology Research

Montreal (Quebec)

Institut de recherche en biotechnologie 6100, ave Royalmount 6100, Royalmount Ave

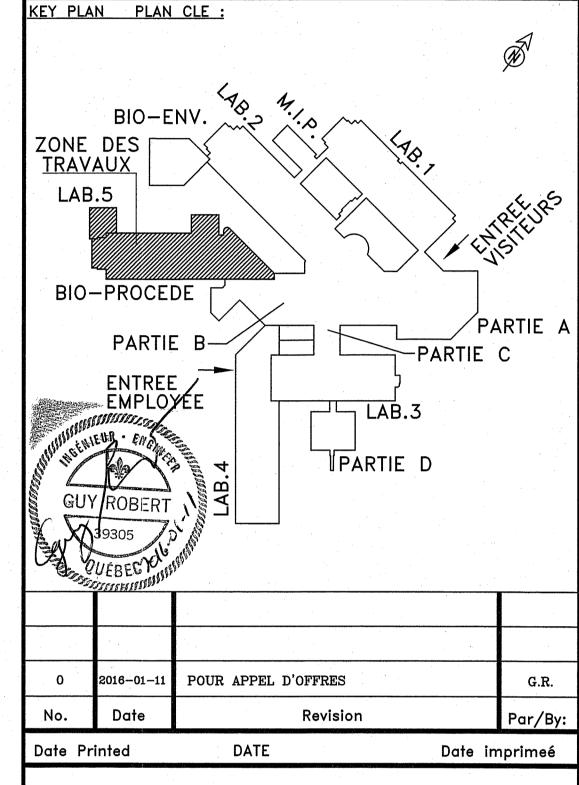
Conseil national

Montréal (Québec) H4P 2R2

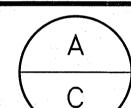
de recherches Canada

SERVICE D'INGENIERIE ET D'ENTRETIEN

# RRC - CARC



- Verify all dimensions and site conditions and be responsible for same
- Vérifier toutes les dimensions et l'etat des lieux et en assumer la responsabilite 1



- A Detail no. No. du détail
- sur dessin no.

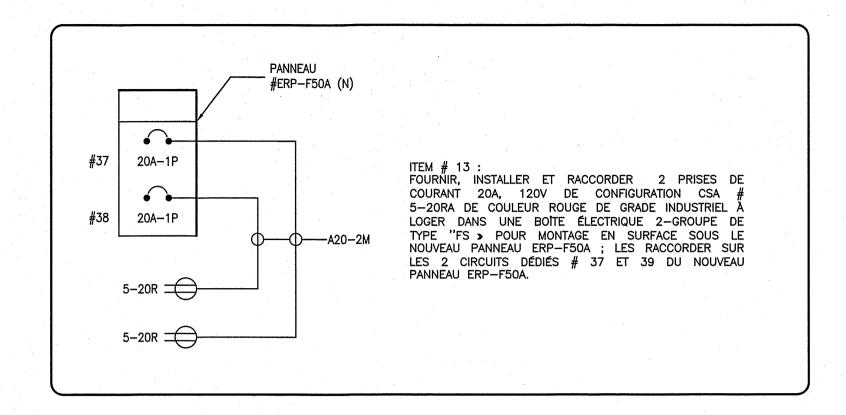
B Location drawing no. C Drawing no. dessin no.

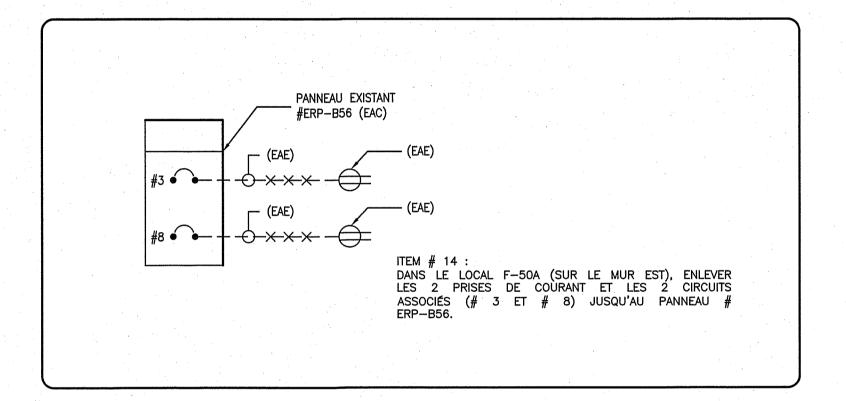
dessin

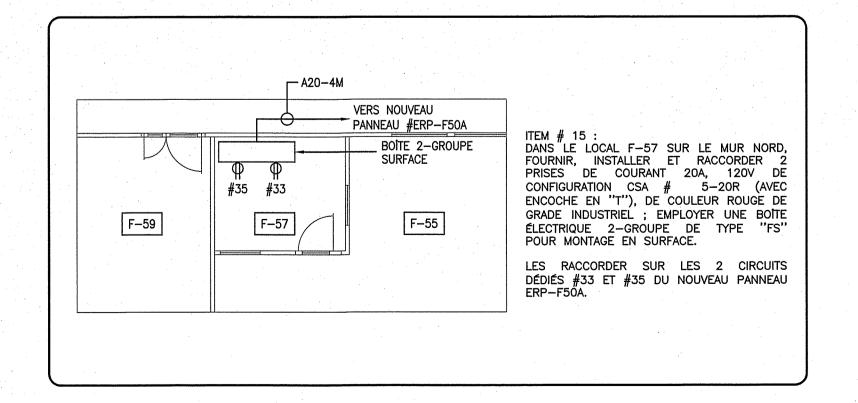
### **CNRC** MULTIPLES INTERVENTIONS DANS LE SECTEUR DES BIO-PROCÉDÉS (Projet CNRC #15-1220)

drawing

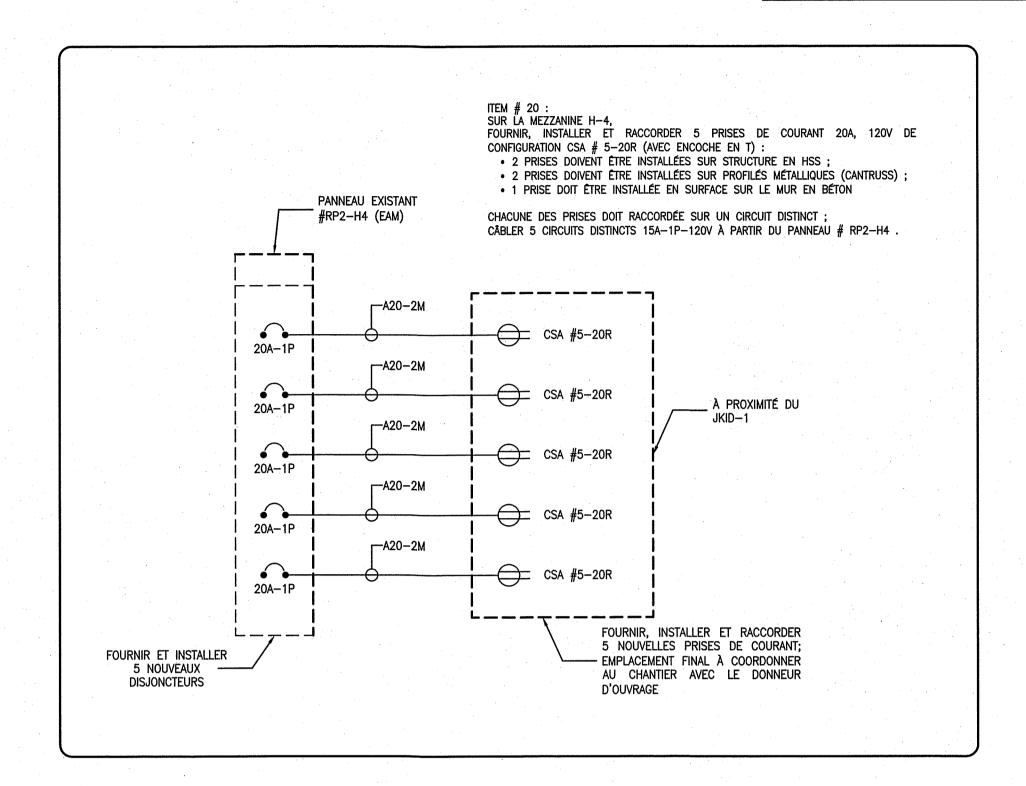
designed conçu	date date	dν
<b>Guy Robert, ing</b>	2016-01-04	dwg.no. <b>15-1</b>
drawn dessiné	scale échelle	
HOCARCH Dessins	AUCUNE	546
checked vérifié	sheet feuille	
Guy Robert, ing	4 de/of 9	E04
approved approuvé	W.O.no. D.T.no.	
dwg.no.	dessin no.	dessin
15-1546 - <b>E0</b> 4		sin no.

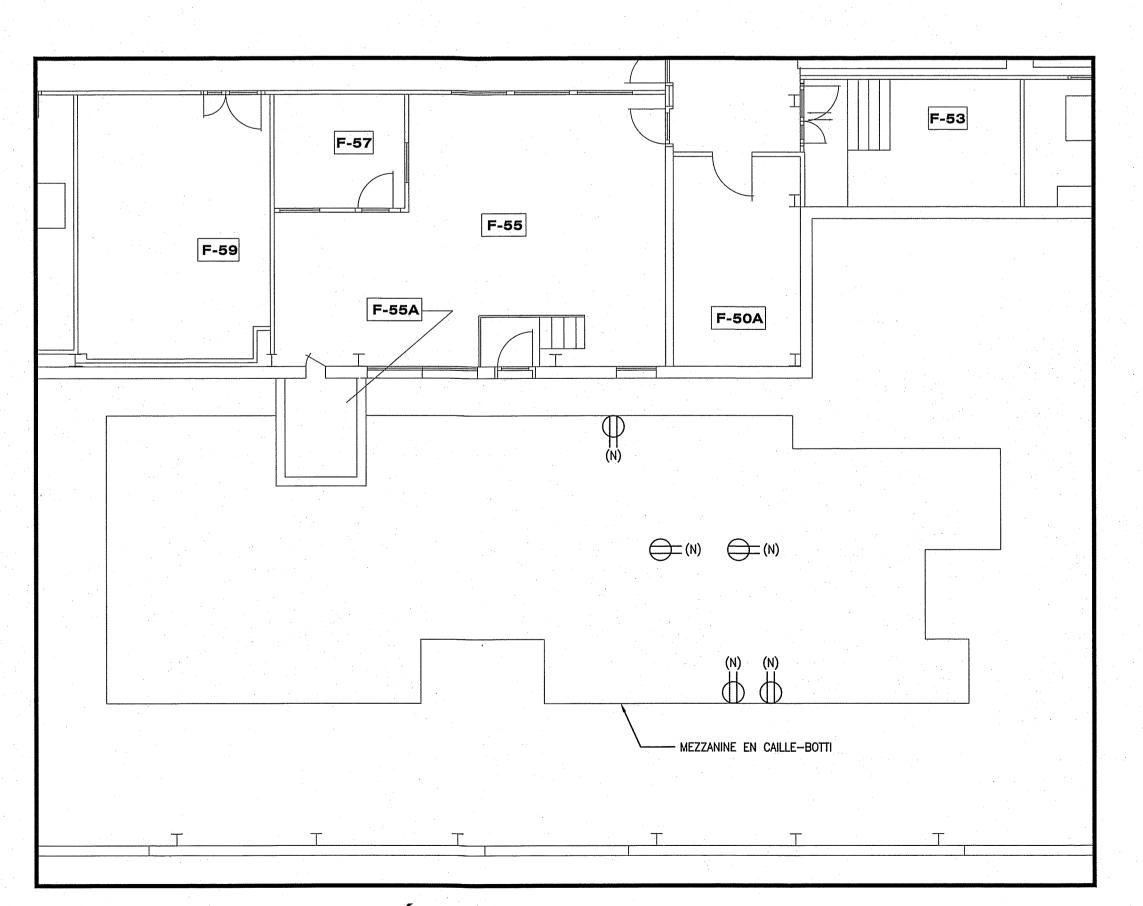












DÉTAIL POUR ITEM #20 ECHELLE : 1/8" = 1'-0"

National Research Council Canada

Biotechnology Research Institute

en biotechnologie 6100, Royalmount Ave

Montreal (Quebec) H4P 2R2

6100, ave Royalmount Montréal (Québec) H4P 2R2

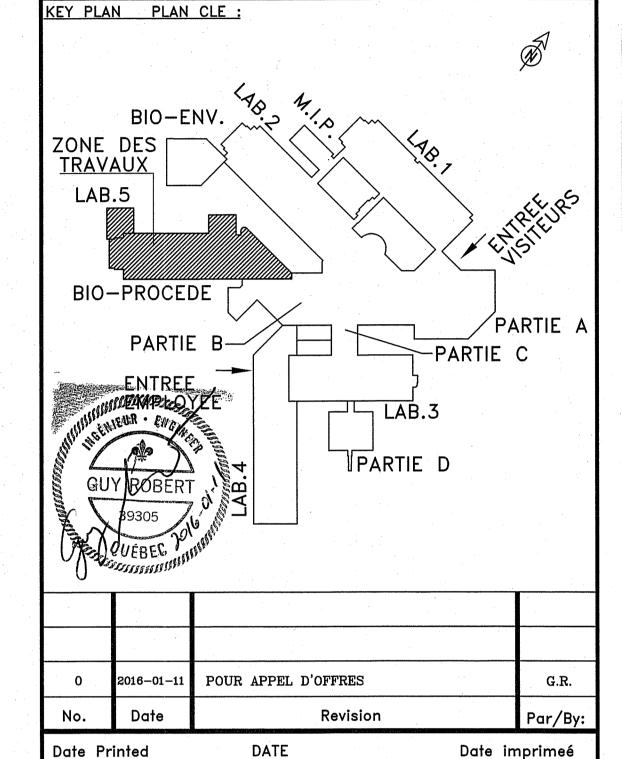
Conseil national

de recherche

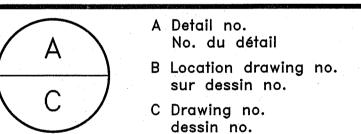
de recherches Canada

SERVICE D'INGENIERIE ET D'ENTRETIEN

# RRC - CARC



- Verify all dimensions and site conditions and be responsible for same
- Vérifier toutes les dimensions et l'etat des lieux et en assumer la responsabilite '

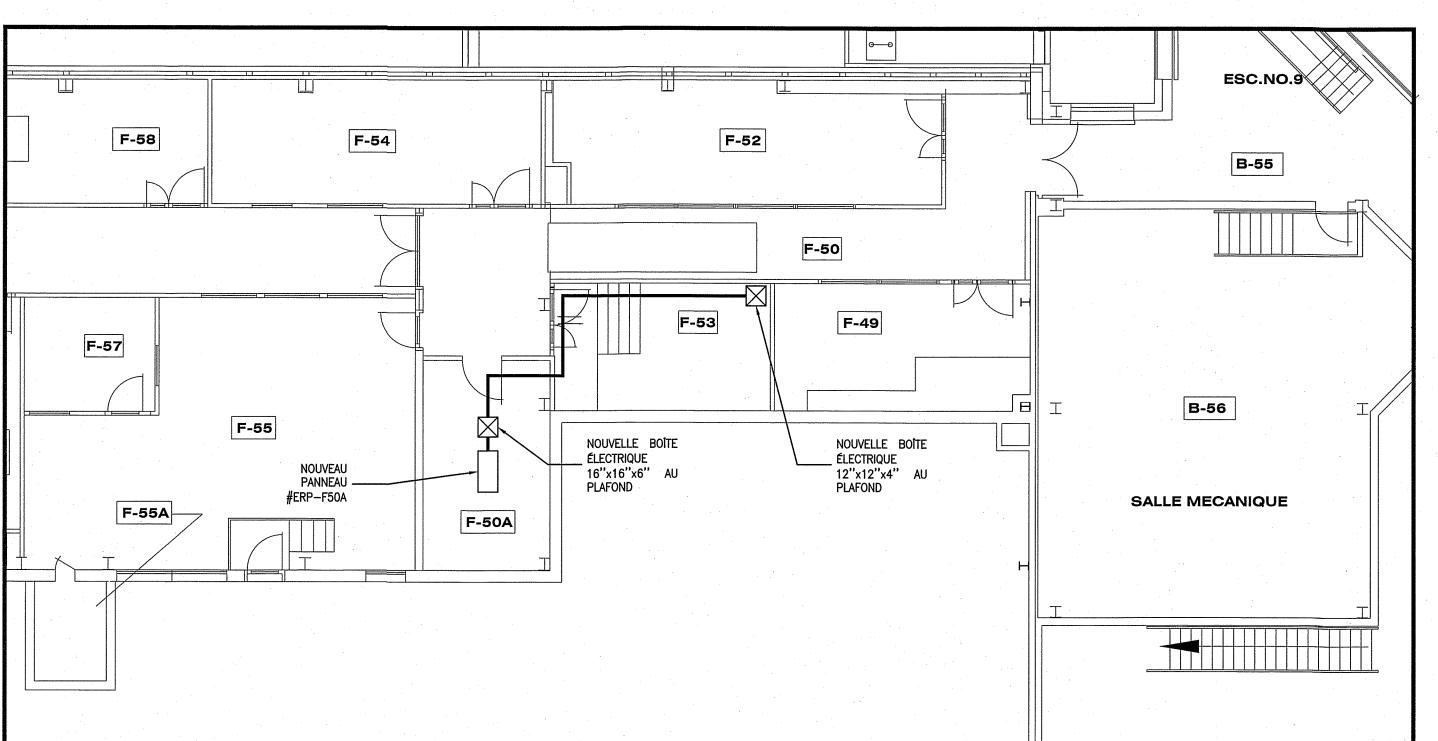


dessin

### **CNRC MULTIPLES INTERVENTIONS DANS LE** SECTEUR DES BIO-PROCÉDÉS

(Projet CNRC #15-1220) drawing

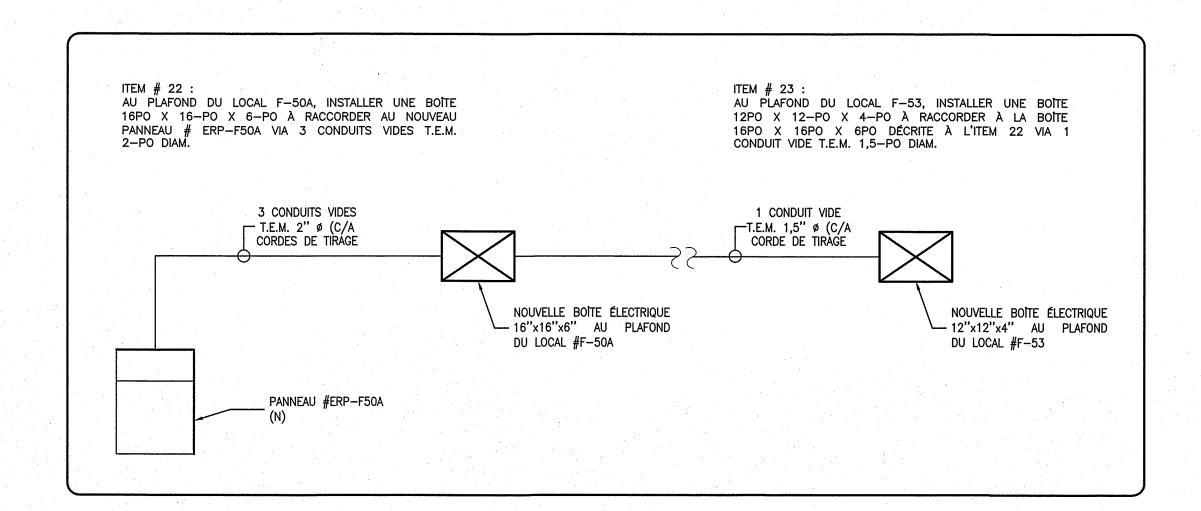
designed conçu  Guy Robert, ing	date date 2016-01-04	dwg.no.
drawn dessiné HOCARCH Dessins	scale échelle INDIQUÉE	1546
checked vérifié  Guy Robert, ing	sheet feuille 5 de/of 9	- E05
approved approuvé	W.O.no. D.T.no.	
dwg.no. 15-1546 - E05	dessin no.	dessin n

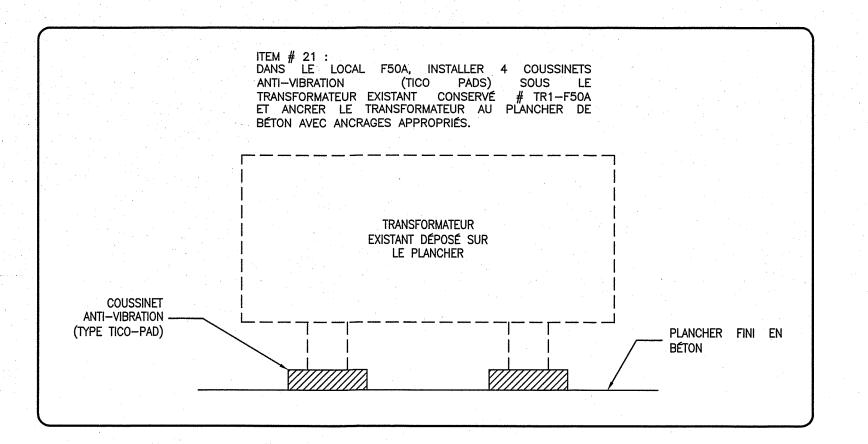


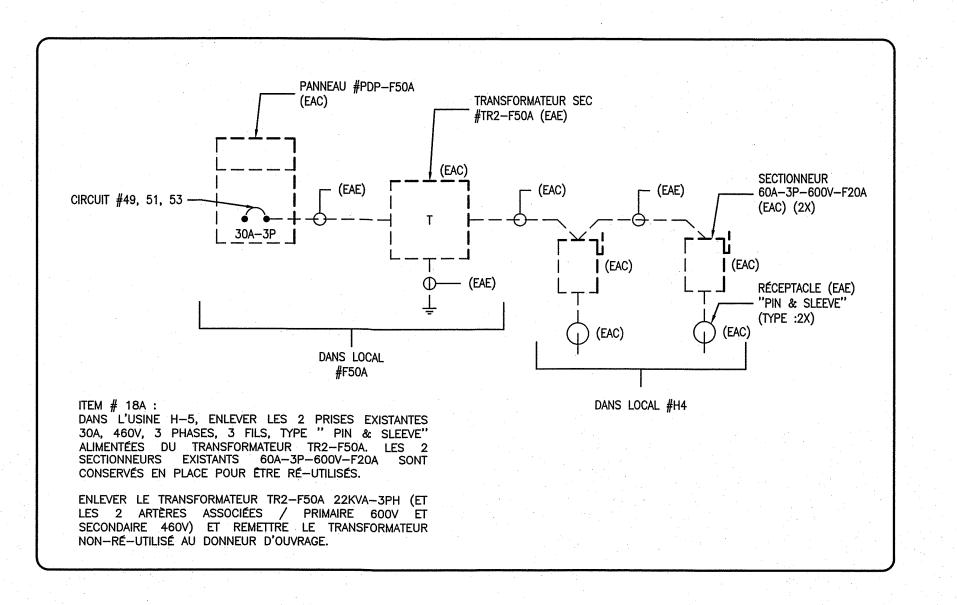


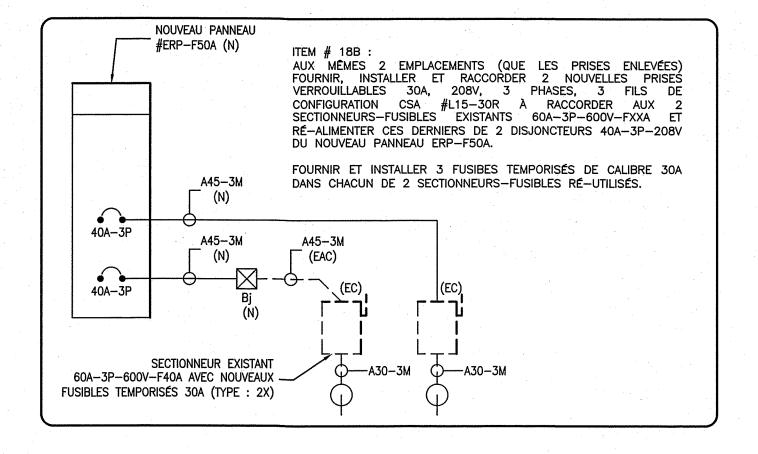
DÉTAIL POUR ITEMS #22 ET 23

ECHELLE : 1/8" = 1'-0"









National Research Council Canada

> Biotechnology Research Institute

de recherche en biotechnolo

6100, Royalmount Ave Montreal (Quebec) H4P 2R2 en biotechnologie 6100, ave Royalmount Montréal (Québec) H4P 2R2

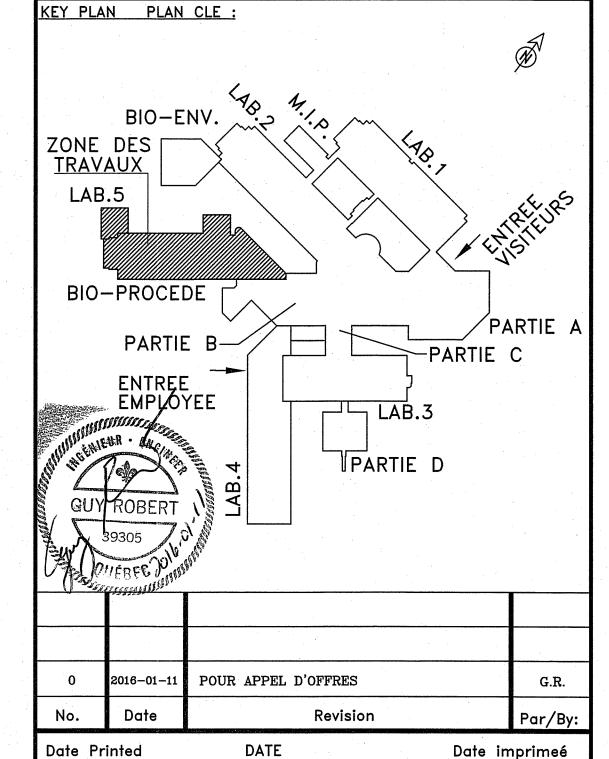
de recherches Canada

Conseil national

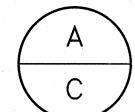
Institut

SERVICE D'INGENIERIE ET D'ENTRETIEN

# RRC-CARC



- Verify all dimensions and site conditions and be responsible for same
- Vérifier toutes les dimensions et l'etat des lieux et en assumer la responsabilite '



drawing

- A Detail no.
  No. du détail
  B Location drawi
- B Location drawing no. sur dessin no.
  C Drawing no.

dessin no.

ВС

dessin

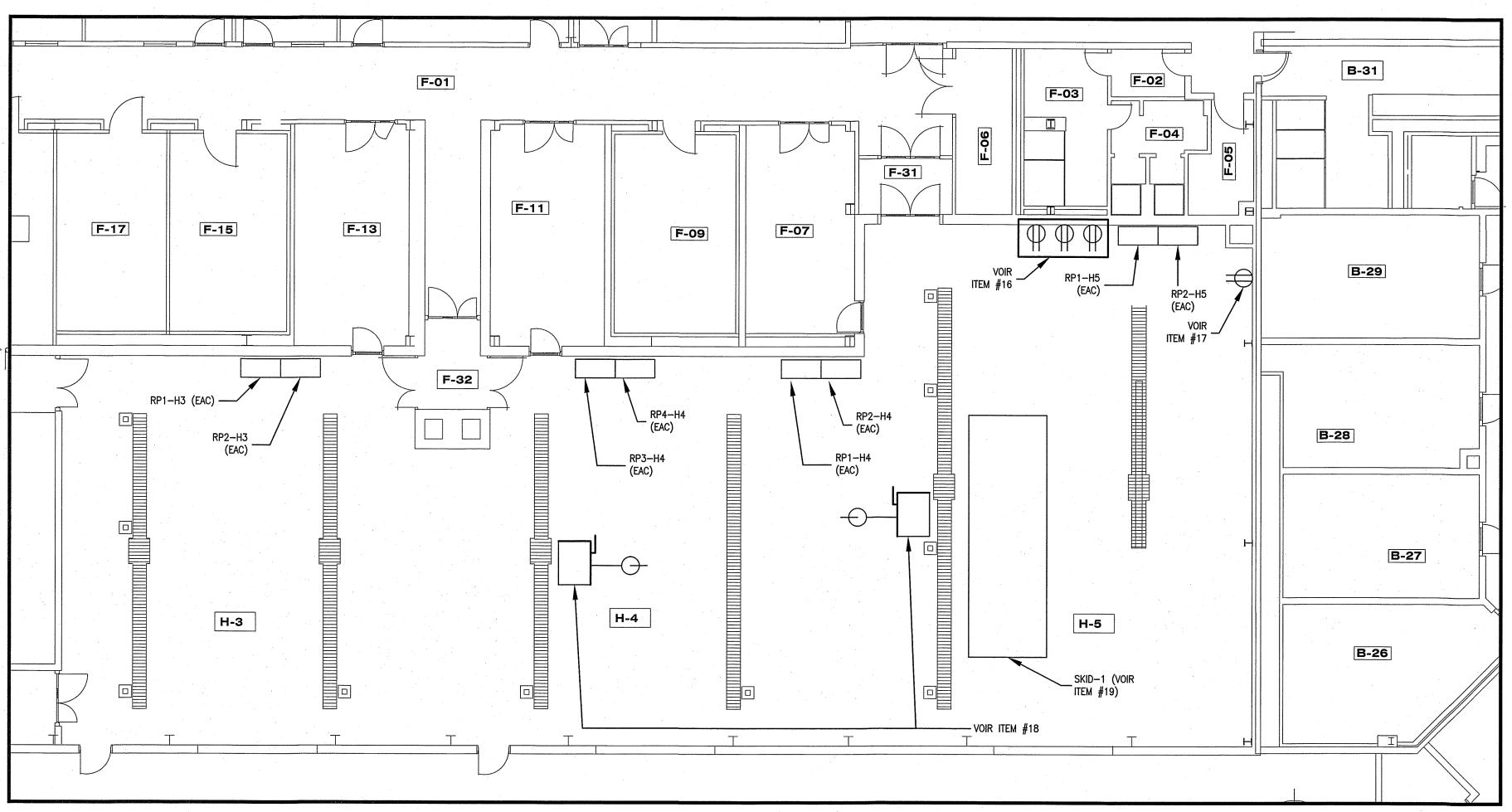
CNRC
MULTIPLES INTERVENTIONS DANS LE

## SECTEUR DES BIO-PROCÉDÉS (Projet CNRC #15-1220)

ÉLECTRICITÉ

# DIVERS TRAVAUX

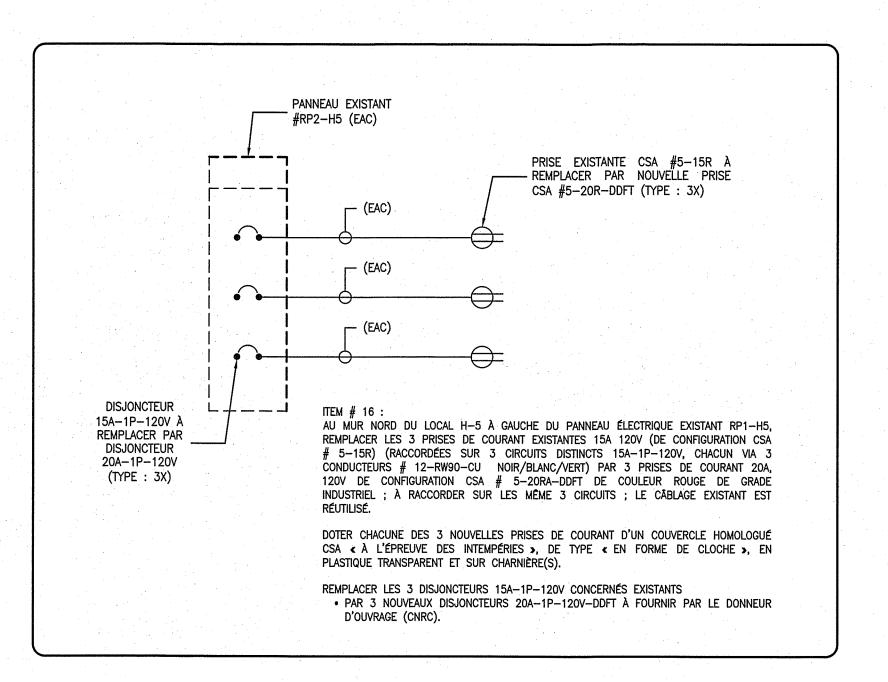
Guy Robert, ing	date date 2016-01-04	dwg.no. <b>15-</b> -
drawn dessiné HOCARCH Dessins	scale échelle INDIQUÉE	1546
checked vérifié Guy Robert, ing	sheet feuille 6 de/of 9	- E06
approved approuvé	W.O.no. D.T.no.	
dwg.no. 15-1546 - E06	dessin no.	dessin no.

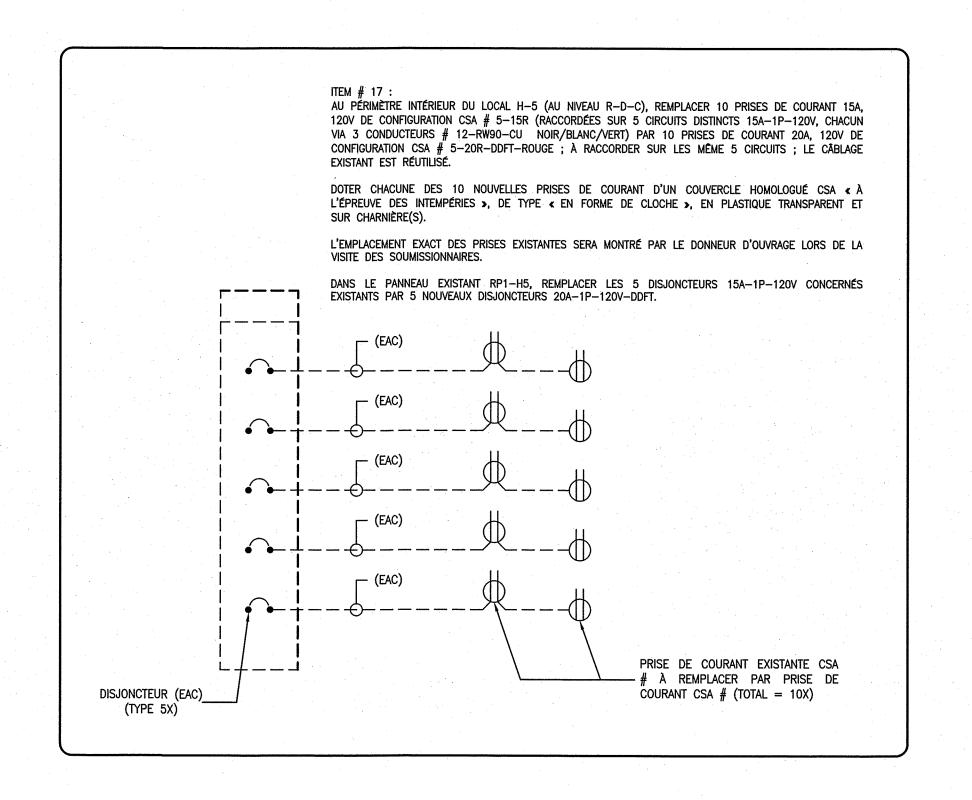


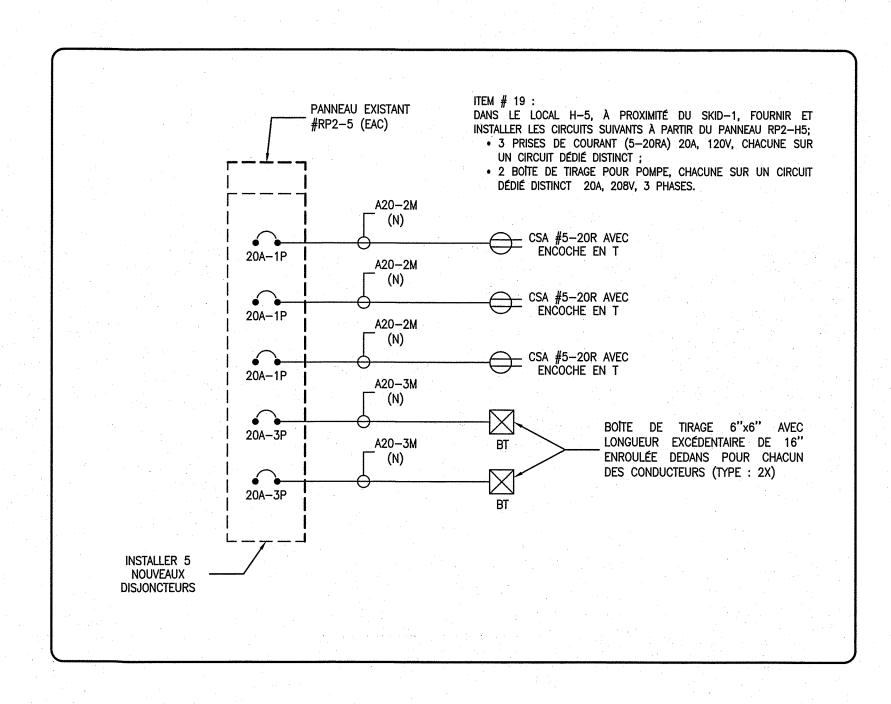
Consultants SEVALL Experts-Conseils (Electricité) LaSalle, Québec guy.j.robert@videotron.ca Cel: (514) 608-8163

LABORATOIRE No.5 - BIO-PROCÉDÉ (REZ-DE-CHAUSSÉE)

ECHELLE : 1/16" = 1'-0"







Biotechnology Research Institute

de recherche

6100, Royalmount Ave Montreal (Quebec) H4P 2R2

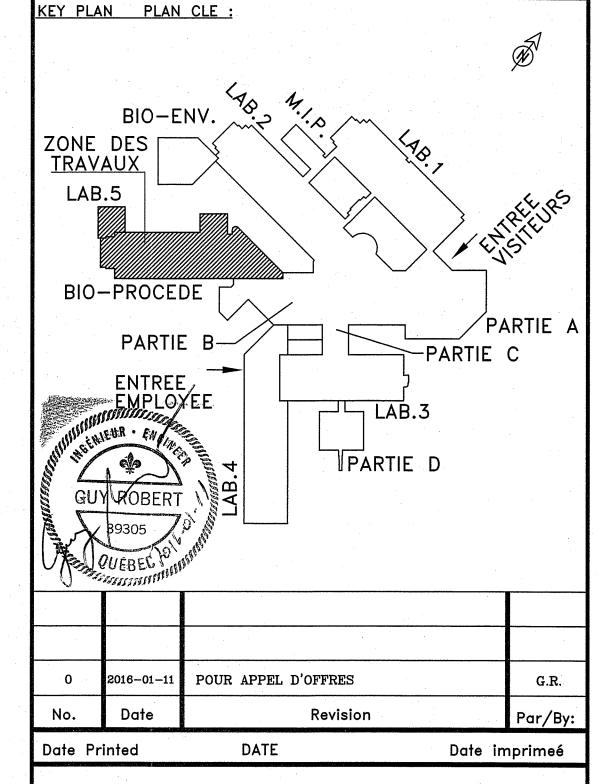
en biotechnologie 6100, ave Royalmount Montréal (Québec) H4P 2R2

Conseil national

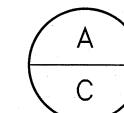
de recherches Canada

SERVICE D'INGENIERIE ET D'ENTRETIEN

# RRC - CARC



- Verify all dimensions and site conditions and be responsible for same
- Vérifier toutes les dimensions et l'etat des lieux et en assumer la responsabilite '



- A Detail no. No. du détail

dessin no.

B Location drawing no. sur dessin no. C Drawing no.

dessin

CNRC

**MULTIPLES INTERVENTIONS DANS LE** SECTEUR DES BIO-PROCÉDÉS (Projet CNRC #15-1220)

drawing

designed	conçu	date	date	ď
Guy Robe	ert, ing	2016-01	I <b>-0</b> 4	dwg.no. <b>15-1</b>
drawn	dessiné	scale	échelle	ហ្
HOCARCH D	Dessins	INDIQU	ÉE	546
checked	vérifié	sheet	feuille	, M
Guy Robe	ert, ing	7 de/of	9	07
approved	approuvé	W.O.no.	D.T.no.	
	Marie II.			0
dwg.no.		÷	dessin no.	dessin
15-1546	- E07			
		•		no.

#### DEVIS ÉLECTRIQUE

### 1.0 INSTRUCTIONS GÉNÉRALES EN ÉLECTRICITE

#### 1.01 GÉNÉRALITÉS

- .1 L'EXÉCUTION DES TRAVAUX EN ÉLECTRICITÉ DEVRA ÊTRE CONFORME AUX CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ARCHITECTE (ET/OU DU DONNEUR D'OUVRAGE) AUX PLANS, DE MÊME QU'AUX PRÉSENTES INSTRUCTIONS GÉNÉRALES, QUI DEVIENNENT PARTIE INTÉGRANTE DES DOCUMENTS CONTRACTUELS. LA MÊME OBLIGATION DE CONFORMITÉ S'APPLIQUE AUX DESSINS D'ÉCLAIRCISSEMENT, A LA CORRESPONDANCE ET A TOUT AUTRE DOCUMENT QUI EST OU SERA FOURNI PAR L'INGÉNIEUR.
- .2 TOUS LES PLANS D'ÉLECTRICITÉ DOIVENT ÊTRE LUS CONJOINTEMENT AVEC LES PLANS DES INGÉNIEURS DE MÉCANIQUE ET DE STRUCTURE AINSI QUE CEUX DE L'ARCHITECTE.

#### 1.02 PROPRIÉTÉ ET INTERPRÉTATION DES PLANS ET DEVIS

.1 L'INGÉNIEUR AYANT EXÉCUTE LES PRÉSENTS PLANS EST LE SEUL QUI PUISSE FAIRE UNE INTERPRÉTATION DU SENS EXACT DE CES DOCUMENTS ET IL EN A LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE. DE PLUS, CES DOCUMENTS NE POURRONT ÊTRE UTILISÉS, EN TOUT OU EN PARTIE, POUR EXÉCUTER UN PROJET AUTRE QUE CELUI SPÉCIFIQUEMENT MENTIONNÉ AUX PLANS ET DEVIS.

### 1.03 ÉTUDE DES DOCUMENTS

- .1 NON-OBSTANT L'ARTICLE 2.01, DURANT LA SOUMISSION, LE SOUS-TRAITANT DOIT ÉTABLIR LES TRAVAUX PAR RAPPORT AUX RÉFÉRENCES DONNÉES SUR LE DESSIN, ET AVISER L'INGÉNIEUR DE TOUTE ERREUR, OMISSION, MANQUE DE DONNÉES OU DE TOUTE AUTRE DIVERGENCE ENTRE LES DOCUMENTS OU DE NON-CONCORDANCE RELATIVEMENT
- .2 LES SOUMISSIONNAIRES QUI CONSTATENT DES OMISSIONS SUR LES PLANS OU DANS LE DEVIS, QUI NOTENT DES DIVERGENCES OU CONFLITS ENTRE LES PLANS, LES DEVIS OU D'AUTRES DOCUMENTS OU QUI DOUTENT DE LA SIGNIFICATION A DONNER OU DE L'INTENTION A DÉDUIRE D'UNE PARTIE QUELCONQUE DES PLANS, DEVIS OU AUTRES DOCUMENTS, SONT TENUS D'EN AVISER L'INGÉNIEUR IMMÉDIATEMENT, LEQUEL ÉDICTERA LES INSTRUCTION ET
- .3 LES ADDENDA ÉMIS DURANT LA PÉRIODE DE SOUIMISSIONS FONT PARTIE DE CE DEVIS, ET PAR CONSÉQUENT, LES SOUMISSIONNAIRES DOIVENT LES CONSIDÉRER DANS LA PRÉPARATION DE LEUR PRIX.
- .4 TOUT CONFLIT D'INTERPRÉTATION, TOUTE DIVERGENCE ET AMBIGUITÉ ENTRE LES PLANS ET DEVIS, NON DÉPISTÉS LORS DE LA PÉRIODE DES SOUMISSIONS, MAIS DEVENANT APPARENTS LORS DE L'EXÉCUTION DU CONTRAT, OBLIGENT L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN A OBTENIR DES ÉCLAIRCISSEMENTS AVANT L'EXÉCUTION DES TRAVAUX. SEULE, L'INTERPRÉTATION DE L'INGÉNIEUR EST VALABLE ET LES TRAVAUX EXÉCUTÉS, LES MATÉRIAUX FOURNIS SANS SES DIRECTIVES PRÉCISÉES SERONT REMPLACÉS AUX FRAIS DE LA PRÉSENTE DEVISION.

#### 1.04 ÉTENDUE DES TRAVAUX

#### L'ETENDUE DES TRAVAUX COMPREND:

.1 LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LE RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE DE TOUT CE QUI EST MONTRÉ AUX PLANS ET MENTIONNÉ DANS CE DEVIS, AVEC TOUS LES ACCESSOIRES, MÊME CEUX QUI NE SONT PAS MONTRÉS AUX PLANS ET DEVIS MAIS QUI SONT NÉANMOINS REQUIS POUR UNE BONNE OPÉRATION.

#### .2 L'OBLIGATION:

- a) D'OPÉRER LA MISE EN MARCHE DE TOUT SYSTÈME, LE TOUT SELON LES RÈGLES DE L'ART ET SELON LA PRATIQUE COURANTE, ET EN ÉTROITE COLLABORATION AVEC TOUS LES AUTRES CORPS DE MÉTIERS IMPLIQUÉS. b) DE FAIRE TOUS LES TRAVAUX ET FOURNIR TOUS LES MATÉRIAUX, L'OUTILLAGE, L'ÉQUIPEMENT, LA MAIN D'OEUVRE ET LA SURVEILLANCE NECÉSSAIRES A LA PLEINE ET ENTIÈRE EXÉCUTION DES TRAVAUX TELS QU'INDIQUÉS, DÉCRITS OU RAISONNABLEMENT IMPLIQUÉS AUX PLANS ET AUX PRÉSENTES INSTRUCTIONS GÉNÉRALES. c) DE PROTÉGER LES TRAVAUX DURANT LE PROJET CONTRE LES INTEMPÉRIES, LE BRIS, LE FEU ET LE VOL.
- .3 QUE LES MATÉRIAUX SOIENT NEUF ET DE PROVENANCE QUÉBÉCOISE AUTANT QUE POSSIBLE, EN RESPECTANT LES QUALITÉS ET LES COUTS.
- .4 QUE LE SOUS-TRAITANT DEVRA FAIRE LES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES QUE L'INGÉNIEUR LUI ORDONNERA PAR ÉCRIT D'EXÉCUTER, AVEC LE CONSENTEMENT DU PROPRIÉTAIRE; CE DERNIER N'ACCEPTERA AUCUNE RÉCLAMATION POUR DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES EXÉCUTES SANS ORDRE ÉCRIT DE L'INGÉNIEUR. DE PLUS, TOUS LES TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES REQUIS PAR L'INGÉNIEUR OU LE CLIENT, DEVRONT ÊTRE EXÉCUTES CONFORMEMENT AUX SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DÉCRITES DANS LE DEVIS TECHNIQUE.
- .5 QUE LE SOUS-TRAITANT DEVRA DE PLUS, A SES PROPRES FRAIS, PROTÉGER, ÉTAYER, SOUTENIR DÉTOURNER ET RÉTABLIR EN BON ÉTAT, A LA SATISFACTION DE L'INGÉNIEUR:
- a) LES CONDUITS DE COMMUNICATIONS OU D'ÉLECTRICITÉ, ETC.; b) LES ÉQUIPEMENTS ET APPAREILS ÉLECTRIQUES ET AUTRES;
- c) LES PLANCHERS, MURS, PLAFONDS ET AUTRES COMPOSANTES STRUCTURALES OU ARCHITECTURALES:
- QUI SERONT RENCONTRÉS, DÉRANGÉS OU ENDOMMAGES AU COURS DES TRAVAUX. TOUT DOMMAGE A LA PROPRIÉTÉ ET AUX SERVICES EXISTANTS CAUSÉ PAR LES SOUS-TRAITANTS SERA RÉPARÉ IMMÉDIATEMENT, A LA SATISFACTION DE L'INGÉNIEUR, SANS AUCUN FRAIS ADDITIONNEL POUR LE PROPRIÉTAIRE.
- .6 QUE LES DESSINS DES OUVRAGES D'ÉLECTRICITÉ N'INDIQUENT PAS TOUS LES DETAILS ARCHITECTURAUX ET STRUCTURAUX. EN CONSÉQUENCE, TOUT RENSEIGNEMENT EXACT POURRA S'OBTENIR ET SE FONDER D'ABORD, DANS UN PREMIER TEMPS, SUR LE SITE DU PROJET ET, SI NECESSAIRE, DANS UN DEUXIÈME TEMPS, SUR LES DESSINS D'ARCHITECTURE ET/OU DE STRUCTURE, QUI DOIVENT ÊTRE ÉTUDIÉS. CES DESSINS D'ÉLECTRICITÉ INDIQUENT, D'UNE FACON GÉNÉRALE, LA POSITION DE L'ÉQUIPEMENT, LA COURSE QUE DOIVENT SUIVRE LES CONDUITS, ET TOUT APPAREIL REQUIS, MEME LORSQU'IL N'Y A QUE DES DIA- GRAMMES. DANS CES CAS, L'INSTALLATION DES CONDUITS SERA FAITE DE FACON A:
- ETRE PARALLÈLES A LA STRUCTURE ET A L'ARCHITECTURE, LORSQUE VISIBLE;
- b) NE PAS PERCER D'ÉLÉMENT STRUCTURAL SANS PERMISSION ÉCRITE: c) POUVOIR FACILEMENT ENLEVER LES APPAREILS OU LEURS COMPOSANTES POUR RÉPARATION, INSPECTION ET
- d) PRÉVOIR L'ESPACE ET LES RACCORDEMENTS POUR LES APPAREILS FUTURS; e) ÊTRE RELOCALISÉE (SANS SUPPLÉMENT) EN DEDANS DE 15'-0" (4,6 MÈTRES) DE L'ENDROIT MONTRÉ;
- ETRE DISSIMULES A LA VUE LE PLUS POSSIBLE LORSQUE VISIBLES; g) ÊTRE RELOCALISÉE (SANS SUPPLÉMENT)
- SI LE TOUT N'EST PAS CONFORME A CE QUI PRÉCÈDE. SI L'ORDRE D'INSTALLATION ET DES RACCORDEMENTS D'APPAREILS EST DIFFÉRENT DE CELUI MONTRÉ SUR LES DESSINS, LES CONDUITS ÉLECTRIQUES SERONT AJUSTÉS EN CONSÉQUENCE ET SELON LE MÊME PRINCIPE QUE CELUI EXPOSÉ SUR LES DESSINS.
- .7 TOUTES MODIFICATIONS DE MATÉRIAUX, D'ÉQUIPEMENTS OU D'APPAREILS DEVRONT ÊTRE, APRÈS L'ACCEPTATION DE L'INGÉNIEUR ET APRÈS LEUR EXÉCUTION, TRANSCRITES ET/OU INDIQUÉES EN ROUGE SUR UNE COPIE DE PLAN PRÉPARÉE QUE LE SOUS-TRAITANT DEVRA REMETTRE A L'INGÉNIEUR POUR L'ÉMISSION DES PLANS "TEL QUE CONSTRUIT". L'OUVRAGE DEVRA ÊTRE EXEMPT DE TOUTE DÉFECTUOSITÉ DE FABRICATION, DE MATÉRIAUX OU D'INSTALLATION. DE PLUS, TOUS LES MATÉRIAUX, APPAREILS ET ÉQUIPEMENTS FOURNIS ET INSTALLÉS, DEVRONT ÊTRE NEUFS ET DE LA MEILLEURE QUALITÉ.
- .8 LES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE SONT IDENTIFIÉS PAR UNE LETTRE MAJUSCULE QUI CORRESPOND A UN APPAREIL D'ÉCLAIRAGE SUR LA LISTE DES PLANS ET/OU DEVIS. SI LA LETTRE N'EST PAS CLAIREMENT INDIQUÉE OU NE CORRESPOND PAS A AUCUNE DES LETTRES DE LA LISTE D'APPAREILS D'ÉCLAIRAGE, L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN DEVRA ALLOUER UN MONTANT DE \$150.00 POUR CES APPAREILS. CE PRIX EST SEULEMENT POUR L'APPAREIL MAL IDENTIFIÉ, CAR L'INSTALLATION ET LE FILAGE SONT DÉJA INCLUS DANS LE PRIX DE SA SOUMISSION.

#### 1.05 GARANTIES .1 DURANT LA PERIODE DE GARANTIE, S'IL EST PROUVÉ QUE DE TELLES DÉFECTUOSITÉS EXISTENT, LE SOUS-TRAITANT DEVRA REMETTRE EN BON ETAT ET/OU REMPLACER LES OUVRAGES DÉFECTUEUX SANS EXIGER UN MONTANT ADDITIONNEL DU PROPRIÉTAIRE. IL DEVRA DE PLUS, DURANT LA PÉRIODE DE GARANTIE, ASSUMER LA RESPONSABILITÉ DES RETARDS OU DES DOMMAGES CAUSÉS PAR LES DÉFECTUOSITÉS ET, SI NECÉSSAIRE, ÉLIMINER TOUS LES

- DOMMAGES CAUSÉS AUX SURFACES ADJACENTÉS SUITE A L'EXÉCUTION DE CES RÉPARATIONS OU DE CES .2 LE SOUS-TRAITANT DOIT FOURNIR UNE GARANTIE ÉCRITE DE UN (1) AN SUR TOUT L'ENSEMBLE DES TRAVAUX
- ÉLECTRIQUE INCLUANT: ÉQUIPEMENT ET APPAREILS, LEUR INSTALLATION ET OPÉRATION, LE TOUT PRENANT EFFET AU JOUR DE L'ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX PAR L'INGÉNIEUR.

#### 1.06 DESSINS D'ATELIER

- .1 LE SOUS-TRAITANT DEVRA, LORSQUE REQUIS ET AVANT LA COMMANDE DES MATÉRIAUX, APPAREILS ET ÉQUIPEMENTS, SOUMETTRE A LA VÉRIFICATION DE L'INGÉNIEUR AU MOINS UNE COPIE PAPIER OU PDF POUR CHACUN DES DESSINS D'ATELIER ET LES ÉCHANTILLONS DES MATÉRIAUX DEVANT ETRE UTILISÉS.
- .2 L'ÉTUDE ET L'ANNOTATION DES DESSINS ET DES ÉCHANTILLONS PAR L'INGÉNIEUR NE S'APPLIQUENT QU'A LA DISPOSITION GÉNÉRALE. LES ERREURS DE DIMENSIONS ET DE QUANTITÉ, Y COMPRIS LES OBSTACLES À L'EXECUTION DES TRAVAUX, POURRONT ETRE NOTES, MAIS CELA NE DEGAGERA PAS LE SOUS-TRAITANT DE SA RESPONSABILITÉ DE TERMINER L'OUVRAGE SUIVANT LES PLANS ET DEVIS.
- .3 LES CARACTÉRISTIQUES DES MATÉRIAUX ET LES DETAILS DE FABRICATION ET D'INSTALLATION PERTINENTS, DE MÊME QUE TOUT AUTRE FONCTION PARTICULIÈRE, AINSI QUE LES NORMES AUXQUELLES ILS CORRESPONDENT, SERONT CLAIREMENT INDIQUÉS SUR CHAQUE DESSIN D'ATELIER.
- NOTE: TOUS LES DOCUMENTS CI-HAUT MENTIONNÉS DEVRONT ÊTRE IDENTIFIÉS PAR LES PERSONNES COMPÉTENTES CONCERNÉES.

#### 1.07 DONNÉES D'OPERATION ET D'ENTRETIEN

#### LES SOUS-TRAITANTS ONT L'OBLIGATION DE:

- 1 METTRE LES SYSTÈMES EN MARCHE ET VÉRIFIER LES CARACTÉRISTIQUES DE PERFORMANCE ET OPÉRATIONS DEMANDÉES SUR LES PLANS ET DEVIS.
- .2 VÉRIFIER SI NECÉSSAIRE, QUE CHAQUE APPAREIL DE CONTROLE PAR UNE SIMULATION DE CONDITIONS, PUIS FAIRE UN RAPPORT ÉCRIT AFFIRMANT QUE LES SYSTÈMES OPÈRENT SELON LES PLANS, SPÉCIFICATIONS ET RECOMMANDATIONS DES MANUFACTURIERS
- .3 FOURNIR DEUX (2) CAHIERS CONTENANT LES DESSINS D'ATELIERS, LES RÉSULTATS D'ESSAIS (SI APPLICABLE) ET D'EPREUVES, LES MANUELS D'INSTRUCTION, D'OPÉRATION ET D'ENTRETIEN.

#### 1.08 LOIS, RÈGLEMENTS, CODES, NORMES, PERMIS, ET FRAIS POUR PERMIS

#### OBTENIR ET PAYER LES PERMIS REQUIS:

- .1 NE PAS DISSIMULER LES TRAVAUX AVANT LEUR OBSERVATION PAR L'INGÉNIEUR ET AUTRES AUTORITÉS AYANT
- .2 OBTENIR LES CERTIFICATS DES AUTORITÉS COMPÉTENTES (EX.: MINISTÈRE DU TRAVAIL, SERVICES MUNICIPAUX D'INCENDIE, RÉGIE DU BATIMENT, ET AUTRE);

.3 SUIVRE LES LOIS, RÈGLEMENTS, CODES ET NORMES APPLICABLES (LES PLUS SÉVÈRES) DONT LES PRINCIPAUX PROVIENNENT DE: CNB, CNPI, MINISTÈRE DU TRAVAIL, SERVICES DE LA VILLE CONCERNÉE, PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, ET TOUT AUTRE SUJET A ÊTRE PERTINENT DANS CE PROJET.

#### 1.09 RÉPARTITION DES TRAVAUX

- SAUF INDICATION CONTRAIRE SUR LES PLANS ET DEVIS EN ÉLECTRICITÉ. LES TRAVAUX SUIVANTS SERONT RÉPARTIS
- .1 PROTECTION: CHAQUE SOUS-TRAITANT DOIT ASSURER LA PROTECTION CONTRE LE BRIS, LE VOL, LE FEU ET LE VANDALISME DE TOUT SON ÉQUIPEMENT ET MATÉRIEL JUSQU'A L'ACCEPTATION FINALE PAR LE PROPRIÉTAIRE; IL DOIT, DE PLUS, TOUT INSTALLER SOLIDEMENT DE MANIÈRE A RENDRE DIFFICILE LE VOL ET LE VANDALISME APRÈS
- .2 MANCHONS: TOUS LES MANCHONS REQUIS POUR LE PASSAGE DE CONDUITS SERONT FOURNIS ET INSTALLÉS PAR L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN, SAUF DANS LE CAS DE GRANDES OUVERTURES COMME LES PUITS DE MÉCANIQUE
- .3 TRAPPES D'ACCÈS: LORSQU'ELLES FONT PARTIE DE L'APPAREILLAGE FOURNI PAR LE SOUS-TRAITANT ET REQUISES POUR DES AJUSTEMENTS OU DU SERVICE ELLES SONT FOURNIES ET INSTALLÉES PAR LUI; LORSQU'ELLES FONT PARTIE DE L'ARCHITECTURE (MUR, PLAFOND, PLANCHER) ELLES SONT FOURNIES ET INSTALLÉES PAR
- .4 BASES ET SUPPORTS: TOUTES LES BASES DE LAMPADAIRES ET SUPPORTS REQUIS POUR L'INSTALLATION DE L'ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE SERONT FOURNIS ET INSTALLÉS PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL, SAUF DANS LE CAS DES DALLES DE PROPRETÉE EN BÉTON, QUI SERONT A LA CHARGE DE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL, MAIS LOCALISÉES ET COORDONNÉES PAR L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN EN FONCTION DES DIMENSIONS DE L'ÉQUIPEMENT ET L'INTENTION VOULUE PAR LES PLANS ET DEVIS.
- .5 EXCAVATION, REMPLISSAGE, PERCÉES ET RÉPARATION: TOUTES CES PORTEES DE TRAVAUX SERONT A LA CHARGE DE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL. CEPENDANT, LES PERCÉES DE 4"ø (100mmø) ET MOINS SERONT A LA CHARGE DE L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN
- .6 COUPES DE RUES: CES TRAVAUX SERONT A LA CHARGE DE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL.
- .7 RACCORDS: LE SOUS-TRAITANT DEVRA RACCORDER ÉLECTRIQUEMENT TOUT ÉQUIPEMENT OU APPAREIL INDIQUÉ AUX PLANS, MÊMES CEUX FOURNIS PAR D'AUTRES, EN CONFORMITÉ AVEC LES PRESCRIPTIONS DES PLANS ET
- .8 <u>ENTRÉE ÉLECTRIQUE. TÉLÉPHONE ET CABLE:</u> (TV,TOUS) LES FRAIS RELATIFS CONNEXES A L'INSTALLATION DES ÉQUIPEMENTS DU DISTRIBUTEUR D'ÉNERGIE, DE TÉLÉPHONIE ET DE CABLODISTRIBUTION SERONT A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE. LES POTEAUX DE LIAISON AÉROSOUTERRAINE, CONDUITS VIDES, ETC. SERONT AU FRAIS DE L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN OU AUTREMENT INDIQUÉ, LE TOUT EN CONFORMITÉ AVEC LES NORMES APPLICABLES DES DIVERS SERVICES, ET EN COORDINATION AVEC CEUX-C
- .9 IDENTIFICATION: TOUS LES APPAREILS ET ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES DEVRONT ÊTRE IDENTIFIÉS PAR L'ENTREMISE D'UNE PLAQUE EN LAMICOIDE NOIRE AVEC LETTRAGE GRAVE BLANC, FIXÉE A L'ÉQUIPEMENT PAR DEUX VIS AUTO-TARAUDEUSES. L'IDENTIFICATION DEVRA INCLURE, MAIS NON SE LIMITER A: NOMENCLATURE DE L'ÉQUIPEMENT, CIRCUIT DE RACCORDEMENT, TENSION(S) D'ALIMENTATION ET DE SERVICE, AINSI QUE L'APPAREILLAGE CONTROLE SI
- .10 LES TRAVAUX SUIVANTS SERONT A LA CHARGE DE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL OU DU CLIENT:

#### a) SOUFFLAGE ET FOURRURE:

- b) PEINTURE (SAUF SI PRÉ-PEINT A L'USINE) ET RETOUCHES; SOLIDITÉ ET ÉTANCHEITÉ DES BASES ET CADRAGES D'OUVERTURES AU TOIT, MURS ET PLANCHERS;
- d) RAYONS X DES PLANCHERS DE BETON AVANT LE PERCAGE: e) LES PERCEES REQUISES SUPÉRIEURES A 4"ø (100mmø);
- ) TOUT OUVRAGE DE BÉTON OU DE MACONNERIE POUR LÉS TRAVAUX AUTRES QU'INDIQUÉS EN 1.09.4; ) RÉPARATIONS ET RAGRÉMENTS DE PERCÉES EXÉCUTÉS PAR L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN;
- ) ÉTANCHEITÉ PAR UN MATÉRIEL INCOMBUSTIBLE AUTOUR DES CONDUITS TRAVERSANT DES MURS ET DES PLANCHERS COUPE-FEU:
- i) RAGRÉMENT DES SURFACES NOUVELLES ET EXISTANTES.

#### 1.10 SERVICES PUBLICS

.1 L'EMPLACEMENT, LES DIAMÈTRES ET LES PROFONDEURS DES SERVICES PUBLICS SONT FOURNIS POUR FIN DE SOUMISSION ET LE SOUS-TRAITANT DEVRA ASSUMER LA DOUBLE RESPONSABILITÉ DE VÉRIFIER L'EXACTITUDE DE CES INFORMATIONS ET D'ADAPTER SES TRAVAUX AUX CONDITIONS EXISTANTES, ET CE, SANS FRAIS ADDITIONNELS POUR LE PROPRIÉTAIRE SI ELLES S'AVÈRENT DIFFÉRENTES DES PLANS.

#### 1.11 INTERRUPTION DE SERVICES

- .1 TOUT ARRÊT DE SERVICES ÉLECTRIQUES SERA PRÉVU PAR L'ENTREPRENEUR QUI AVERTIRA LE PROPRIÉTAIRE AU MOINS 24 HEURES A L'AVANCE. S'IL EST IMPOSSIBLE QU'UN SERVICE SOIT INTERROMPU DURANT LES HEURES OUVRABLES, L'ENTREPRENEUR DEVRA PRÉVOIR A CE QUE LES TRAVAUX DÉPENDANTS SOIENT EXÉCUTES LE SOIR OU LA NUIT. SANS FRAIS ADDITIONNEL POUR LE DONNEUR D'OUVRAGE
- .2 TOUTES LES PORTEES DE TRAVAUX A ÊTRE EFFECTUÉES DANS DES AIRES DE TRAVAUX ORDINAIREMENT OCCUPÉES LORS DES HEURES RÉGULIÈRES DE TRAVAIL DEVRONT ÊTRE EXÉCUTÉES DE FACON A NE PAS NUIRE AUX OPÉRATIONS JOURNALIÈRES DU BÂTIMENT ET DE SON PERSONNEL. L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER AVEC LE PROPRIÉTAIRE S'IL EXISTE LA POSSIBILITÉ DE TRAVAILLER DURANT CES HEURES ET, LE CAS ÉCHÉANT, S'ENTENDRE AVEC LUI SUR LES HEURES DE TRAVAIL DISPONIBLES. L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER, A LA FIN D'UNE PÉRIODE DE TRAVAUX DANS DES LIEUX OCCUPÉS, DE TOUT REMETTRE EN ÉTAT ET DE NETTOYER AVANT LE DÉBUT DE LA PROCHAINE PÉRIODE D'OCCUPATION DU BÂTIMENT. A DÉFAUT DE FAIRE CETTE COORDINATION, TOUT DELAI NUISANT AUX OPÉRATIONS RÉGULIÈRES DU CLIENT SERA CHARGÉ A L'ENTREPRENEUR. ADVENANT QUE DU A DES CONTRAINTES, CERTAINS TRAVAUX SERAIENT RÉALISÉS EN DEHORS DES HEURES RÉGULIÈRES, LES COUTS COMPLÉMENTAIRES (TEMPS SUPPLÉMENTAIRE) FERONT L'OBJET D'UNE ENTENTE SÉPARÉE (EXTRA) ENTRE L'ENTREPRENEUR ET L'INGÉNIEUR.

### 1.12 DROITS ET BREVETS

- .1 TOUS LES CHANGEMENTS, AINSI QUE TOUTES LES MODIFICATIONS, REQUIS PAR UN INSPECTEUR AUTORISÉ D'UNE JURIDICTION COMPÉTENTE, SERONT EFFECTUÉS SANS FRAIS NI DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES POUR LE PROPRIÉTAIRE.
- .2 L'ENTREPRENEUR DOIT, S'IL Y A LIEU, PAYER TOUS LES DROITS D'EXPLOITATION POUR L'USAGE DE PRODUITS BREVETÉS, ET IL DOIT, DE PLUS, PROTEGER LE PROPRIÉTAIRE CONTRE TOUTE RÉCLAMATION RELATIVE AUX TRAVAUX QUI SERAIT DUE A LA CONSÉQUENCE D'UNE CONTREFACON DE BREVET EN VIGUEUR LORS DE LA SIGNATURE DES

#### 1.13 PRÉCAUTIONS

- .1 TOUT ÉQUIPEMENT, APPAREIL, CONDUIT ET AUTRE SONT MONTRÉS SCHÉMATIQUEMENT ET ONT UN EMPLA-CEMENT APPROXIMATIF; LES LOCALISATIONS EXACTES SERONT DÉTERMINÉES SUR LES LIEUX EN FONCTION DES CONDITIONS DE CHANTIER ET EN COORDINATION AVEC LES ÉQUIPEMENTS DES AUTRES CORPS DE MÉTIERS.
- .2 SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUS LES EQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES A ENLEVER OU A REMPLACER DEVIEN-DRONT LA PROPRIÉTÉ DE L'ENTREPRENEUR ET SERONT PROMPTEMENT DÉBARRASSÉS DU CHANTIER A SES FRAIS
- .3 LORS DES TRAVAUX, SI CERTAINS APPAREILS ET/OU ÉQUIPEMENTS (EXISTANTS OU NOUVEAUX) FONT OBSTACLE OU INTERFÉRENCE ET/OU DOIVENT ÊTRE CONSERVES DANS LE BUT DE CONTINUITE D'OPÉRA- TION D'UN SYSTEME MÉCANIQUE OU ÉLECTRIQUE, L'ENTREPRENEUR DEVRA (RE)LOCALISER D'UNE FACON PERMANENTE OU TEMPORAIRE, LES APPAREILS OU ÉQUIPEMENTS A UN ENDROIT ADÉQUAT ET EN FAIRE LES RACCORDEMENTS RESPECTIFS QUI S'IMPOSENT.
- .4 DANS LE CAS D'APPAREILLAGE A ENLEVER, L'ENTREPRENEUR DEVRA PROCÉDER A L'ENLEVEMENT DE TOUT L'ÉQUIPEMENT, FILAGE, CONDUITS ET ACCESSOIRES JUSQU'AU POINT D'ALIMENTATION DE L'APPAREILLAGE
- .5 TOUT ÉQUIPEMENT OU APPAREIL RELOCALISÉ OU RÉINSTALLÉ DEVRA ÊTRE NETTOYÉ ET RÉPARÉ S'IL Y A LIEU, AVANT D'ÊTRE FINALEMENT INSTALLÉ ET RACCORDÉ.
- .6 L'ENTREPRENEUR DEVRA PRENDRE TOUTES LES PRÉCAUTIONS NÉCESSAIRES LORS DE L'INSTALLATION DE L'ÉQUIPEMENT, AFIN D'ÉVITER D'ENDOMMAGER OU DE SALIR LES PIÈCES DE FINITION AVANT L'ACHÈVEMENT DES
- TRAVAUX. TOUT ÉQUIPEMENT JUGÉ MALPROPRE PAR L'INGÉNIEUR OU PAR LE PROPRIÉTAIRE DEVRA ÊTRE CONVENABLEMENT NETTOYÉ PAR L'ENTREPRENEUR A LA PLEINE SATISFACTION DE CEUX-CI. .7 POUR UN MEILLEUR TRAVAIL DE FOURNITURE, D'INSTALLATION ET DE RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE, L'EN-TREPRENEUR DEVRA COORDONNER SES TRAVAUX AVEC LES CORPS DE MÉTIERS, FOURNISSEURS, MANU-FACTURIERS ET AUTRES IMPLIQUÉS AU PROJET. DE PLUS, AU TOUT DÉBUT DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN DEVRA VÉRIFIER LA DISPONIBILITÉ ET DELAIS DE LIVRAISON DES ÉQUIPEMENTS SPÉCIFIES ET/OU APPROUVÉS, ET AVISER L'INGENIEUR DE TOUT DELAI POUVANT NUIRE A L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX DU A LA

NON-DISPONIBILITÉ DE CES ÉQUIPEMENTS. IL DEVRA ALORS PROPOSER UNE ALTERNATIVE OU ÉQUIVALENCE AU

PRODUIT EN CAUSE ET SOUMETTRE UN CRÉDIT APPROPRIÉ AU PROPRIÉTAIRE SI APPLICABLE. AUCUN

#### SUBSTITUTION DE PRODUIT NE SERA ACCEPTÉE SANS L'APPROBATION DE L'IN- GÉNIEUR. 1.14 MENUS TRAVAUX

.1 LE SOUS-TRAITANT EST TENU D'EXÉCUTER TOUS LES MENUS TRAVAUX NON INDIQUÉS AUX PLANS MAIS REQUIS POUR UN OUVRAGE COMPLET ET FONCTIONNEL. CES TRAVAUX, RELEVANT AUTANT DE L'ART DU MÉTIER QUE DES DEMANDES DE L'INGÉNIEUR, DEVRONT ÊTRE CONSIDÉRES DANS LA PRÉPARATION DES DOCUMENTS DE SOUMISSIONS, ENFIN, TOUS LES TRAVAUX, EN TOUT OU EN PARTIE, DOIVENT ÊTRE EN TOUT TEMPS EXÉCUTÉS A LA SATISFACTION DE L'INGENIEUR.

.1 L'EMPLACEMENT FINAL DES LUMINAIRES, DÉTECTEURS D'INCENDIE ET AUTRES ÉQUIPEMENTS AU PLAFOND DOIT ÈTRE COORDONNÉ AU CHANTIER EN TENANT COMPTE DU NOUVEL ÉQUIPEMENT DE RÉFRIGÉRATION, DES ÉTAGÈRES A CABLES, DES CONDUITES ET DIFFUSEURS DE VENTILATION.

### 1.16 EQUIVALENCE

.1 LA SOUMISSION DOIT ÊTRE BASÉE SELON LES PRODUITS PRESCRITS AUX DOCUMENTS ("BASE BID"), SI L'ENTREPRENEUR DÉSIRE FAIRE APPROUVER DES MATÉRIAUX OU DES ÉQUIPEMENTS PROPOSÉS PAR LUI COMME "ÉQUIVALENTS", IL DOIT LES SPÉCIFIER EN ALTERNATIVE DANS SA SOUMISSION, ACCOMPAGNÉS DES MODIFICATIONS DE PRIX QUE PEUVENT ENTRAINER CES SUBSTITUTIONS SI ELLES SONT APPROUVÉES. LE PROPRIÉTAIRE DEVRA PAYER LES FRAIS RELATIVEMENT A L'ÉTUDE ET A L'ANNOTATION DE CES DOCUMENTS JUSTIFICATIFS. L'ENTREPRENEUR DEVRA FOURNIR A L'INGÉNIEUR TOUS LES DOCUMENTS JUGÉS NÉCÉSSAIRES POUR ENTREPRENDRE UNE TELLE ÉTUDE. AUCUNE ALTERNATIVE AUX METHODES D'INSTALLATION ET CRITÈRES DE CONCEPTION NE SERA ACCEPTÉE SANS L'ÉMISSION D'UN CREDIT MONÉTAIRE JUGÉ ACCEPTABLE PAR L'INGÉNIEUR ET APPROUVÉ PAR LE PROPRIÉTAIRE. EN CAS DE REFUS DE CES ÉQUIVALENCES LES PRODUITS PRESCRITS DOIVENT ÊTRE UTILISÉS.

1 L'ENTREPRENEUR DOIT INDIQUER DANS SA SOUMISSION TOUT DÉLAI DE LIVRAISON DES PRODUITS PRESCRITS QUI POURRAIT AVOIR UNE INFLUENCE SUR L'ÉCHÉANCIER DES TRAVAUX. 1.18 DOCUMENTS A FOURNIR

A L'INSPECTION PROVISOIRE. LE SOUS-TRAITANT DEVRA FOURNIR. EN TEMPS OPPORTUN. LES DOCUMENTS SUIVANTS. PERTINENTS AUX TRAVAUX SEULS QU'IL À EXÉCUTÉS:

.1 LETTRE DE GARANTIE DE L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN;

- .2 CERTIFICAT DE BON FONCTIONNEMENT (ET UN RAPPORT D'ESSAI) DU SYSTÈME D'ALARME INCENDIE DU MANUFACTURIER (SI APPLICABLE).
- .3 DESSINS "TEL QUE CONSTRUIT";
- .4 MANUELS D'INSTRUCTIONS ET D'ENTRETIEN AVEC DESSINS D'ATELIER ANNOTÉS;
- .5 RAPPORT ÉCRIT AFFIRMANT QUE LES SYSTÈMES ONT ÉTÉ MIS EN MARCHE ET QUE CEUX-CI OPÈRENT SELON LES PLANS, SPÉCIFICATIONS ET RECOMMANDATIONS DU MANUFACTURIER. NOTE: TOUS LES DOCUMENTS CI-HAUT MENTIONNÉS DEVRONT ÊTRE SIGNÉS PAR LES PERSONNES COMPÉTENTES

#### 1.19 INSTALLATION ÉLECTRIQUE TEMPORAIRE

d) LES CERTIFICATS AIENT ÉTÉ RÉMIS:

.1 L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT FOURNIR, INSTALLER ET RACCORDER LES SERVICES TEMPORAIRES POUR L'ÉCLAIRAGE, LE TELEPHONE ET LES RACCORDEMENTS DE PUISSANCE REQUIS POUR LE CHANTIER ET CE SANS FRAIS SUPPLÉMENTAIRES AU CONTRAT.

#### 1.20 INSPECTION FINALE

- .1 L'INSPECTION FINALE EST SUJETTE À UNE VÉRIFICATION PAR L'INGÉNIEUR ET L'APPROBATION DU CLIENT
- .2 L'INSPECTION FINALE POURRA ÊTRE DEMANDE APRÈS QUE:
- a) LES TRAVAUX AIENT ÉTÉ COMPLÈTES ET/OU CORRIGÉS SELON LES RAPPORTS D'INSPECTION ÉMIS; b) LES SYSTÈMES AIENT ÉTÉ VÉRIFIÉS ET MIS EN MARCHE: c) LA RÉPARTITION DES CHARGES ÉLECTRIQUES AIT ÉTÉ COMPLETÉE;
- e) LES DESSINS ANNOTÉS EN ROUGE PAR L'ENTREPRENEUR INDIQUANT LES MODIFICATIONS ET CORRECTIONS APPORTÉS AU PROJET AIENT ÉTÉ RÉMIS: f) TOUTES LES CORRECTIONS RELEVÉS AUX RAPPORTS D'INSPECTION PROVISOIRE AIENT ÉTÉ CORRIGÉES ET VÉRIFIÉES

### 1.21 FORMATION

.1 L'ENTREPRENEUR DOIT PRÉVOIR UNE PERIODE DE FORMATION AU PROPRIÉTAIRE DANS LE BUT DE COMPRENDRE ET D'OPÉRER CERTAINS SYSTÈMES. LA DURÉE DE CETTE FORMATION EST LAISSÉE A LA DISCRÈTION DU SOUMISSION-NAIRE SANS TOUTEFOIS LUI ENLEVER LA RESPONSABILITE DE DONNER AUX REPRÉSENTANTS DU PROPRIÉTAIRE LES INFORMATIONS SUFFISANTES POUR UTILISER AU MAXIMUM LES ÉQUIPEMENTS ET SYSTÈMES FOURNIS.

#### 1.22 IDENTIFICATION DU MATÉRIEL

- .1 IDENTIFIER LE MATÉRIEL DÉCRIT AVEC DES PLAQUES D'IDENTIFICATION.
- .2 LES PLAQUES D'IDENTIFICATION SERONT EN PLASTIQUE DE TYPE "LAMICOÎDE", AVEC LETTRES BLANCHES GRAVÉES SUR FOND NOIR ET VISSÉES AU MOYEN DE DEUX VIS.
- .3 LA TERMINOLOGIE INSCRITE SUR LES PLAQUES D'IDENTIFICATION DEVRA ÊTRE APPROUVÉE PAR L'INGÉNIEUR.

#### 2.0 INSTRUCTIONS TECHNIQUES EN ÉLECTRICITÉ

- .1 FOURNIR TOUTE LA MAIN-D'OEUVRE, DES MATÉRIAUX NEUFS, AINSI QUE L'ÉQUIPEMENT NÉCÉSSAIRE A UNE INSTALLATION COMPLÈTE DES TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ.
- .2 EXÉCUTER LE TRAVAIL SELON LE CODE DE L'ÉLECTRICITÉ DU QUÉBEC (DERNIÈRE REVISION), ET SELON LES NORMES DE LA RÉGIE DU BÂTIMENT.
- .3 TOUS LES TRAVAUX ET ÉQUIPEMENTS DEVRONT ÊTRE GARANTIS, POUR UN MINIMUM DE UN (1) AN, MATÉRIAUX ET MAIN-D'OEUVRE, COMMENÇANT A LA DATE D'ACCEPTATION FINALE.
- .4 L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER SUR LES LIEUX LES ESPACES REQUIS POUR EFFECTUER LES DIFFÉRENTS
- RACCORDEMENTS DEMANDÉS AU CONTRAT. .5 LES ÉQUIPEMENTS MONTRÉS EN POINTILLÉS SONT SOIT EXISTANTS, FOURNIS PAR D'AUTRES, OU ENFOUIS SOUS LE SOL
- OU UNE DALLE STRUCTURALE SELON L'INTENTION VOULUE PAR LES PLANS OU LES NOTES INDIQUÉES. .6 FOURNIR ET INSTALLER TOUS LES PROFILÉS D'ACIER APPROPRIÉS POUR LE SUPPORT DE L'APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE LES PROFILÉS DOIVENT ÊTRE GALVANISÉS. TOUTE COUPE D'UN PROFILÉ DOIT ÊTRE ENDUITE D'UNE PROTECTION

#### GALVANISÉE PEINTE. 2.02 MISE A LA TERRE

.1 INSTALLER UN RÉSEAU COMPLET DE MISE A LA TERRE CONFORME AUX EXIGENCES DU CODE CANADIEN DE L'ÉLECTRICITE AVEC MODIFICATIONS PROVINCIALES INCLUANT MAIS SANS Y LIMITER LES COFFRETS DE BRANCHEMENT, LES ENTRÉES DE GAZ NATUREL, LA TUYAUTERIE D'EAU DOMESTIQUE, ETC... VÉRIFIER LA PERTINENCE DE L'INSTALLATION DE TIGES DE MISE À LA TERRE SI L'ENTRÉE D'EAU EST FAIT EN CONDUIT NON MÉTALLIQUE. (VÉRIFIER AVEC LA DIVISION MÉCANIQUE)

#### 2.03 CABLAGE

- .1 TOUS LES CONDUCTEURS SERONT EN CUIVRE ISOLÉ A 600 VOLTS, DE TYPE RW90 OU AUTREMENT INDIQUÉ. LE CALIBRE DES CONDUCTEURS DEVRA AVOIR LA MÊME VALEUR QUE LE DISJONCTEUR OU FUSIBLE PROTÉGEANT LA DÉRIVATION, SAUF EXCEPTIONS PRÉVUES PAR LE CODE, ET DEVRONT ÊTRE DE CALIBRE #12 AWG MINIMUM. (CALIBRE #14 POUR HABITATIONS)
- EMPLOYÉ DANS LES DIVISIONS DE BOIS ET AUTRES, SEULEMENT À L'INTÉRIEUR DU LOGEMENT CONCERNÉ, DANS LES BATIMENTS CLASSIFIÉS COMME ÉTANT DE TYPE "COMBUSTIBLE" .3 À L'INTÉRIEUR DU LOGEMENT CONCERNÉ DANS LES BÂTIMENTS DE TYPE INCOMBUSTIBLE, LE CÂBLE DE TYPE SOUS GAINE NON-MÉTALLIQUE (PUISSANCE "NMD-90", ALARME INCENDIE "FAS105") POURRA ÊTRE EMPLOYÉ SI DISSIMULÉ DANS LES MURS SEULEMENT.

.2 LE CABLE DE TYPE SOUS GAINE NON-MÉTALLIQUE PUISSANCE: "NMD90", ALARME INCENDIE: "FAS105" POURRA ÊTRE

- .4 AILLEURS LE CÂBLE DE TYPE "AC90" SERA UTILISÉ.
- .5 TOUT CÂBLE POSÉ À L'INTÉRIEUR D'UN PLENUM DE VENTILATION DOIT ÊTRE SOIT ARMÉ OU DE CLASSE FT-6

### 2.04 BOITES DE SORTIE

- .1 TOUTES LES BOITES DE SORTIE OU DE JONCTION SERONT SUPPORTÉES RIGIDEMENT ET INDÉPENDAMMENT DES CONDUITS QUI Y SONT RACCORDÉS.
- .2 CES BOITES SERONT EN ACIER GALVANISÉ ET MUNIES D'UN CADRE POUR PLATRAGE, SELON LES BESOINS DE L'UTILISATION OU DE L'APPLICATION. L'ENTREPRENEUR EST TENU DE FOURNIR TOUTES LES PLAQUÉS ET COUVERCLES REQUIS, SAUF INDICATION CONTRAIRE AUX PLANS.

#### 2.05 PANNEAUX ÉLECTRIQUES

- LES PANNEAUX ÉLECTRIQUES SERONT FOURNIS PAR UN SEUL ET MÊME FABRICANT ET AURONT LES CARAC-TERISTIQUES SUIVANTES:
- .1 BARRES ET DISJONCTEURS BOULONNÉS A POUVOIR DE COUPURE NOMINAL DE 10kA MINIMUM @ 250V ET 14kA @ 347V ET 600V SYMÉTRIQUES OU SELON LES INDICATIONS: LES COMBINAISONS SÉRIES INTEGRÉES SONT ACCEPTÉES SOUS RÉSERVE DES VALEURS DE COURANT DE COURT-CIRCUIT DISPONIBLE DU DISTRIBUTEUR
- .2 MUNIR DE DISPOSITIFS DE VERROUILLAGE LES DISJONCTEURS ALIMENTANT LES CIRCUITS POUR PRISES D'ORDINATEURS, LES CIRCUITS D'ÉCLAIRAGE DE SECOURS, L'ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR, L'ÉCLAIRAGE 24 HRS (SI SUR CIRCUIT INDÉPENDANT), L'ÉCLAIRAGE DE SORTIE, LE PANNEAU D'ALARME-INCENDIE, ET TOUTE AUTRE
- .3 UNE NOMENCLATURE COMPLÈTE DES CIRCUITS, Y COMPRIS UNE LÉGENDE DACTYLOGRAPHIÉE INDIQUANT L'EMPLACEMENT ET LA CHARGE DE CHACUN DES CIRCUITS SERA INSÉRÉE A L'ESPACE RÉSERVÉ A L'INTERIEUR
- .4 LES PORTES DES PANNEAUX DEVRONT ÊTRE MUNIES DE DISPOSITIFS DE VERROUILLAGE A CLEF. SAUF POUR LES PANNEAUX INSTALLÉS DANS LES LOGEMENTS.

5 PRENDRE NOTE QUE DANS LA NOMENCLATURE DES PANNEAUX ÉLECTRIQUES, "LIBRE" SIGNIFIE UN CIRCUIT

- NON-RACCORDÉ OU FUTUR C/A DISJONCTEUR, ET QUE "ESPACE" SIGNIFIE UN CIRCUIT NON-RACCORDÉ SANS DISJONCTEUR. LORSQU'AUCUNE INDICATION N'EST MONTRÉE EN PLAN, CONSIDÉRER LES CIRCUITS COMME ÉTANT
- .6 L'EMPLOI DE DISJONCTEURS JUMELÉS "TWIN BREAKERS" (2 CIRCUITS PAR ESPACE) EST PROHIBÉ. .7 FABRICANT RECONNU: SIEMENS, SQUARE D OU ÉQUIVALENT RECONNU PAR L'INGÉNIEUR.
- 2.06 TRANSFORMATEURS A SEC PRIMAIRE JUSQU'A 600V (TRANSFORMATEUR DELTA)
- .1 LES TRANSFORMATEURS DOIVENT AVOIR LES CARACTERISTIQUES SUIVANTES:
- a) BOBINAGE EN ALUMINIUM (TROIS BOBINES DISTINCTES POUR TRANSFORMATEURS TRIPHASÉ) b) PUISSANCE SELON LES INDICATIONS ) TENSION PRIMAIRE DE 600V ET SECONDAIRE DE 120/240 OU 120/208V. 60 Hz
- d) QUATRE (4) PRISES DE 21/2% A PLEINE CAPACITÉ, DEUX (2) AU-DESSUS DE LA TENSION NOMINALE ET DEUX AU-DESSOUS. e) BORNES DE RACCORDEMENT SITUÉES A L'AVANT DU TRANSFORMATEUR
- ISOLATION DE CLASSE H AVEC ÉLÉVATION DE TEMPÉRATURE DE 150°C TENSION DE TENUE AU CHOC STANDARD
- NIVEAU SONORE MOYEN STANDARD IMPÉDANCE A 170°C STANDARD
- ENVELOPPE DE TYPE EEMAC 1 A PANNEAU AVANT AMOVIBLE, A L'ÉPREUVE DES EXTINCTEURS AUTOMATIQUES INSTALLATION AU PLANCHER OU AU MUR, SELON LES INDICATIONS I) MUNI DE COUSSINS ANTI-VIBRATOIRES
- .2 FABRICANT RECONNU: BEMAG, SCHNEIDER, SIEMENS OU ÉQUIVALENT RECONNU PAR L'INGÉNIEUR.

- .1 LES CONDUITS DEVRONT ÊTRE EN TUYAU ÉLECTRIQUE MÉTALLIQUE (EMT), ET EN CONFORMITÉ AVEC LES NORMES APPLICABLES ET LE CODE DE L'ÉLECTRICITÉ DU QUEBEC ET TELS QU'INDIQUÉS AUX PLANS.
- .2 LES CONDUITS POUR SERVICES SOUTERRAINS D'HYDRO-QUÉBEC DEVRONT ÊTRE EN CPV DE TYPE DB2, ROUGE, DE DIAMÈTRE INDIQUÉ, ET APPROUVÉS POUR UTILISATION PAR LE DISTRIBUTEUR D'ÉNERGIE.
- .3 L'UTILISATION DE CÂBLES ARMÉS DE TYPE AC-90 POUR LE RACCORDEMENT D'APPAREILS D'ÉCLAIRAGE EST LIMITÉE À UNE LONGUEUR DE 10'-0" (3.0 METRES). L'EXCÉDENT DEVRA ÊTRE EN CONDUIT DE TYPE EMT OU AUTRE.



.4 UTILISER UN CONDUIT FLEXIBLE ÉTANCHE AUX LIQUIDES POUR LE RACCORD AUX TRANSFORMATEURS, AUX MOTEURS OU À DE L'APPAREILLAGE VIBRANT DANS DES ENDROITS HUMIDES, MOUILLÉS OU CORROSIFS.

.5 TOUS LES CONDUITS SERONT SOLIDEMENT ATTACHÉS PAR DES COLLETS, FERRURES ET ANCRAGES APPROPRIÉS, ET DEVRONT CONTOURNER LES POUTRES ET ÊTRE INSTALLÉS PARALLELEMENT AUX LIGNES D'AXES DU BÂTIMENT.

.6 TOUS LES CONDUITS VIDES SERONT MUNIS D'UN MINIMUM D'UNE (1) CORDE DE TIRAGE EN POLYPROPYLENE ET À CHAQUE EXTRÉMITÉ, D'UN COUPLEUR À COMPRESSION AVEC MANCHON DE PLASTIQUE POUR ÉVITE L'ENDOMMAGEMENT DES CÂBLES INFORMATIQUES ET/OU DE COMMUNICATION.

- .7 TOUS LES CONDUITS E.M.T. DOIVENT ÊTRE MUNIS DE CONNECTEURS ET COUPLEURS À VIS.
- .8 TOUS LES CONDUITS DOIVENT ÊTRE MUNIS D'UN CONDUCTEUR ISOLÉ VERT DE CONTINUITÉ DE MASSE. 2.08 INTERRUPTEURS DE SECURITÉ
- .1 LES INTERRUPTEURS DE SECURITÉ SERONT DE TYPE A USAGE INTENSIF (AMEEC 1), ET TELS QU'ILS POURRONT RECEVOIR DES FUSIBLES HRC, FORMAT 1 DE CLASSE J.
- .2 LES INTERRUPTEURS POUR USAGE A L'EXTÉRIEUR DEVRONT ÊTRE DE TYPE AMEEC 3R, AVEC POSSIBILITÉ DE VERROUILLAGE EN POSITION OUVERT OU FERME. CES INTERRUPTEURS SERONT FIXÉS SOLIDEMENT À L'APPAREILLAGE ALIMENTÉ SI ACCEPTÉ PAR LE MANUFACTURIER DE L'ÉQUIPEMENT. LE CAS ÉCHÉANT, ILS DEVRONT ÊTRE FIXES A UN SUPPORT RIGIDE INDÉPENDANT.
- .3 FABRICANT RECONNU: SIEMENS, SQUARE D OU EQUIVALENT RECONNU.

- .1 TOUS LES FUSIBLES SERONT DE TYPE HRC, FORMAT 1 CLASSE J À ACTION RAPIDE DE TYPE "LIMITRON" DE "BUSSMAN" OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.
- .2 LES FUSIBLES POUR CIRCUITS DE MOTEURS SERONT DE TYPE À ACTION TEMPORISÉE.

.4 LA COULEUR DES COMMUTATEURS SERA BLANCHE.

2.10 DISPOSITIFS DE CABLAGE

- .1 TOUS LES DISPOSITIFS DE CÂBLAGE TELS QU'INTERRUPTEURS D'ÉCLAIRAGE, PRISES DE COURANT ET AUTRES DISPOSITIFS DU MÊME GENRE DOIVENT ÊTRE DE QUALITÉ "SPECIFICATION COMMERCIALE". DE PLUS TOUTES LES PLAQUES POUR CES DISPOSITIFS DOIVENT ÊTRE EN ACIER INOXYDABLE SAUF INDICATIONS CONTRAIRES. LA COULEUR DES DISPOSITIFS DOIT ÊTRE BLANCHE SAUF POUR DES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES INDIQUÉS AUX PLANS. CHACUN DES DISPOSITIFS DOIT PORTER SUR LA PLAQUE L'IDENTIFICATION DU CIRCUIT ET LA PROVENANCE DU PANNEAU DE DISTRIBUTION. À CET EFFET UN COLLANT DE TYPE "P-TOUCH" AVEC LETTRES FORMAT 14, NOIRES SUR FOND TRANSPARENT EST ACCEPTABLE. 2.11 COMMUTATEURS
- .1 TOUS LES COMMUTATEURS SERONT INSTALLÉS A 4'-4" AU-DESSUS DU PLANCHER (CENTRÉ AU NIVEAU DU PLANCHER), VOIR TABLEAU DES HAUTEURS.
- .2 LES COMMUTATEURS SERONT MONTÉS A 4" MAXIMUM DU CADRE DE LA PORTE ET DU COTÉ OPPOSÉ AUX CHARNIÈRES. LE SENS D'OUVERTURE DES PORTES DEVRA ÊTRE VÉRIFIÉ SUR LES LIEUX
- .3 LORSQUE PLUSIEURS COMMUTATEURS SONT AU MÊME ENDROIT, ILS DEVRONT ÊTRE MONTÉS EN GROUPE ET RECOUVERTS D'UNE PLAQUE DE REVÊTEMENT COMMUNE.
- .6 TOUS LES INTERRUPTEURS SERONT DE TYPE "ROBUSTE" AVEC PLAQUE EN BAKELITE DE COULEUR BLANCHE. 2.12 PRISES DE COURANT

.5 LES COMMUTATEURS SITUÉS DANS LES CLOISONS MINCES SERONT INSTALLÉS DANS LES BOITES APPROPRIÉES.

.1 TOUTES LES PRISES SERONT INSTALLÉES A 16" AU-DESSUS DU PLANCHER A MOINS D'INDICATION CONTRAIRE. .2 TOUTES LES PRISES SERONT DE TYPE "ROBUSTE" ET AVEC PLAQUE EN BAKELITE DE COULEUR BLANCHE.



National Research Council Canada

H4P 2R2

KEY PLAN PLAN CLE :

de recherches Canada Institut de recherche

Conseil national

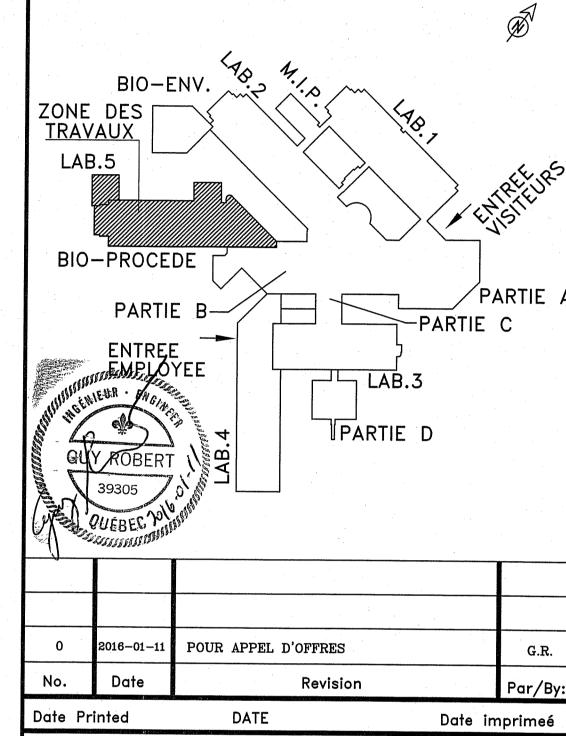
en biotechnologie

6100, Royalmount Ave

6100, ave Royalmount Montreal (Quebec) Montréal (Québec) H4P 2R2

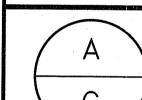
SERVICE D'INGENIERIE ET D'ENTRETIEN

## ARC-CARC



Verify all dimensions and site conditions and be responsible

Vérifier toutes les dimensions et l'etat des lieux et en assumer la responsabilite



A Detail no. No. du détail Location drawing no.

dessin

CNRC

C Drawing no.

dessin no.

sur dessin no

MULTIPLES INTERVENTIONS DANS LE SECTEUR DES BIO-PROCÉDÉS (Projet CNRC #15-1220)

drawing

project

ÉLECTRICITÉ

**DEVIS ÉLECTRICITÉ** 

2016-01-04 Guy Robert, inq G drawn dessiné scale échelle **AUCUNE HOCARCH Dessins** checked vérifié sheet feuille Guy Robert, ing 8 de/of 9 approuve W.O.no. D.T.no dwg.no. dessin no. 15-1546 - E08

Cédule du panneau # ERDP-F50A 800A - 120/208V - 3Ph - 4F - 60ccts - 25KAR de la série I-Line HCPSU de Square D - SANS disjoncteur principal nouveau panneau de distribution														
Note	с. #	description	cha A	rges (wa B	atts) C	phases / disjoncteurs		charges (watt A B		atts)	description	с. #	Note	
	1_1						$\rightarrow$	/i.əl. = \				(000000)		
	1 1		exist.			4504.00	A B	(vide)	0	0		(espace)	2	
	3	panneau ERP1-H5 existant		exist.		150A-3P		(vide)		U		(espace)	4	
	5				exist.		Ç	(vide)			0	(espace)	6 8	
	7		exist.			4504.00	A	(vide)	0			(espace)	10	
	9	panneau ERP1-H4 existant		exist.		150A-3P	В	(vide)		0	<u> </u>	(espace)		Note
	11				exist.		5	(vide)			0	(espace)	12 14	
	13		exist.			4504.05	C A B	(vide)	0	0	<u> </u>	(espace)	16	
	15	panneau ERP1-H3 existant		exist.		150A-3P	빍	(vide)		0		(espace)		
	17				exist.		C	(vide)	· .		- 0	(espace)	18	
	19		0				A	(vide)	0		ļ	(espace)	20	,
	21	(circuit libre)		. 0		150A-3P	В	(vide)		0		(espace)	22	
	23				0		C	(vide)			0	(espace)	24	
	25	·	5000				Α	(vide)	0		ļ	(espace)	26	
	27	nouveau panneau ERP-F50A		5000		125A-3P	В	(vide)		0		(espace)	28	
	29				5000		С	(vide)			0	(espace)	30	
	31		0				Α	(vide)	0			(espace)	32	
	33	(circuit libre)		0		125A-3P	В	(vide)		- 0		(espace)	34	
	35				0		C	(vide)			0	(espace)	36	
	37		0				Δ	(vide)	0			(espace)	38	
	39	(circuit libre)		0,	,	125A-3)	B C	(vide)		0		(espace)	40	
	41				0			(vide)			0	(espace)	42	
	43		exist.				Α	(vide)	0			(espace)	44	
	45	panneau ERP-F51 existant		exist.		100A-3P	В	(vide)		0		(espace)	46	
	47				exist.		С	(vide)			0	(espace)	48	
	49		exist.				Α	(vide)	0			(espace)	50	
	51	panneau ERP2-F51 existant	1	exist.		100A-3P	В	(vide)		0		(espace)	52	
	53				exist.		С	(vide)			- 0	(espace)	54	
	55		0				Α	(vide)	0			(espace)	56	
	57	(circuit libre)		0		100A-3P	В	(vide)		0		(espace)	58	
	59		1		0		С	(vide)			0	(espace)	60	
			1				m	1			1			

Notes: C1 = circuit commandé via un contact (ou un bloc de contacts) de puissance du contacteur # C1.

ND = noudisjoncteur à fournir et installer.

VER = doter le levier d'un verrou mécanique peint rouge.

DDFT = disjoncteur avec détecteur de faute à la terre intégré de type différentiel de classe A.

lote	с.#	description	cha A	rges (wa B	itts) C	phases / d	isjoncteurs	s charges (watt A B			description	c. #	Note
	1	( circuit libre )	0			20A-1P		0			( circuit libre )	2	
	3	( circuit libre )		0		20A-1P			0		( circuit libre )	4	
	5	( circuit libre )			0	20A-1P				0	( circuit libre )	6	
	7	( circuit libre )	0			20A-1P		0			( circuit libre )	8	
	9	( circuit libre )		0		20A-1P			0		( circuit libre )	10	
	11	( circuit libre )			0		C 20A-1P			0	( circuit libre )	12	
	13	( circuit libre )	0				A 20A-1P	0			( circuit libre )	14	
	15	( circuit libre )		0		20A-1P			0		( circuit libre )	16	
	17	( circuit libre )			0	20A-1P				0	( circuit libre )	18	
	19	( circuit libre )	0			20A-1P		0			( circuit libre )	20	
	21	( circuit libre )		0		20A-1P			0		( circuit libre )	22	
	23	( circuit libre )			0	20A-1P				0	( circuit libre )	24	
	25	( circuit libre )	0				A 20A-1P	0			( circuit libre )	26	····
	27	( circuit libre )		0		20A-1P			• 0		( circuit libre )	28	
	29	( circuit libre )			0	20A-1P				0	( circuit libre )	30	
	31	( circuit libre )	0	1000	- 3	20A-1P		0			( circuit libre )	32	
	33	1 prise 5-20R rouge dans F-57	·	1920	1000	20A-1P			0		( circuit libre )	34	
	35	1 prise 5-20R rouge dans F-57	1000		1920		C 20A-1P			0	( circuit libre )	36	
	37	1 prise 5-20R rouge sous panneau	1920	1000		20A-1P		0			( circuit libre )	38	
:	39	1 prise 5-20R rouge sous panneau		1920		20A-1P			0		( circuit libre )	40	
	41	( circuit libre )			0	1 . L	C (vide)			0	(espace)	42	
	43		0				A (vide)	0			(espace)	44	
	45	( circuit libre )		0	_		B (vide)		0	0	(espace)	48	
- (1	47				0		C (vide)	0		U	(espace)	50	
	49	( circuit libre )	0	0	:		A (vide) B (vide)		0	<u> </u>	(espace)	52	
	51	( ) ( ) ( ) ( ) ( )		0					U	0	(espace)	54	
	53	( circuit libre )			0		C (vide)	0		<u> </u>	(espace)	56	
	55	( -11 !! )	0				A (vide) B (vide)	. 0	0	<u> </u>	(espace)		
	57	( circuit libre )		0					<u> </u>	0	(espace)	58 60	
	59	/ -! \\ !!b \			0		C (vide)	960		U	(espace)		
	61	( circuit libre )	0	_		30A-2P	<b>B</b> 40A-3P	900	960		1 prise L15-30R dans H-5	62 64	
	63 65	( circuit libre )		0	0	30A-2P	<b>A</b> <b>B</b> 40A-3P		900	960	(via sectionneur 60A-3P-F30A)	66	
	65 67	( circuit libre )	0		U	JUA-ZP	<del>} </del>	960		1900	(via sectionited 60A-5F-F30A)	68	
	67 69	( circuit libre )	J .	0		30A-2P	<b>B</b> 40A-3P	900	960		1 prise L15-30R dans H-5	70	
	71	( circuit libre )		U	0	30A-2P	C 40A-3F		900	960	(via sectionneur 60A-3P-F30A)	72	
	'	A CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR			<u> </u>		<u> </u>		<u> </u>	300	(via sectioniled con-si -i son)	+ '-	
	LL	sous-totaux =	1920	3840	1920		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	960	960	960		<u>.</u>	
		total Ph A = total Ph B =		watts so			Charge to	tale may	rimale =	10560	watts sous 120/208V - 3Ph - 4Fils - 6	0Hz	
		total Ph C =		watts so			2			29	ampères moyen par phase 120V		



A20-2M = 2 # 12-RW90-CU (NOIR / BLANC) + 1 # 14-RW90-CU-VERT SOUS CONDUIT T.E.M. 21-MM DIAM

A20-3M = 3 # 12-RW90-CU (NOIR / ROUGE / BLEU / BLANC) + 1 # 14-RW90-CU-VERT SOUS CONDUIT T.E.M. 21-MM DIAM

A20-4M = 4 # 12-RW90-CU (NOIR / ROUGE / BLEU / BLANC) + 1 # 14-RW90-CU-VERT SOUS CONDUIT T.E.M. 21-MM DIAM

A30-3 = 3 # 10-RW90-CU (NOIR / ROUGE / BLEU) SOUS CONDUIT T.E.M. 27-MM DIAM

A30-3M = 3 # 10-RW90-CU (NOIR / ROUGE / BLEU) + 1 # 12-RW90-CU-VERT SOUS CONDUIT T.E.M. 27-MM DIAM

A45-3 = 3 # 8-RW90-CU (NOIR / ROUGE / BLEU) SOUS CONDUIT T.E.M. 27-MM DIAM

A45-3M = 3 # 8-RW90-CU (NOIR / ROUGE / BLEU) + 1 # 10-RW90-CU-VERT SOUS CONDUIT T.E.M. 27-MM DIAM

A65-1 = 1 # 6-CU-NU-TORONNÉ

<u>LÉGENDE DES ARTÈRES :</u>

A65-3 = 3 # 6-RW90-CU (NOIR / ROUGE / BLEU) SOUS CONDUIT T.E.M. 27-MM DIAM

A65-3M = 3 # 6-RW90-CU (NOIR / ROUGE / BLEU) + 1 # 8-RW90-CU-VERT SOUS CONDUIT T.E.M. 35-MM DIAM

A65-4M = 4 # 6-RW90-CU (NOIR / ROUGE / BLEU / BLANC) + 1 # 8-RW90-CU-VERT SOUS CONDUIT T.E.M. 35-MM DIAM

A105-1 = 1 # 3-CU-NU-TORONNÉ

A105-3M = 3 # 3-RW90-CU (NOIR / ROUGE / BLEU) + 1 # 6-RW90-CU-VERT SOUS CONDUIT T.E.M. 35-MM DIAM A105-4M = 4 # 3-RW90-CU (NOIR / ROUGE / BLEU / BLANC) + 1 # 6-RW90-CU-VERT

SOUS CONDUIT T.E.M. 41-MM DIAM

A140-1M = 1 # 1-CU-NU-TORONNÉ

A140-3 = 3 # 1-RW90-CU (NOIR / ROUGE / BLEU)

SOUS CONDUIT T.E.M. 41—MM DIAM

A140-3M = 3 # 1-RW90-CU (NOIR / ROUGE / BLEU) + 1 # 6-RW90-CU-VERT SOUS CONDUIT T.E.M. 41-MM DIAM

A140-4M = 4 # 1-RW90-CU (NOIR / ROUGE / BLEU / BLANC) + 1 # 6-RW90-CU-VERT SOUS CONDUIT T.E.M. 53-MM DIAM

A155-4M = 4 # 1/0-RW90-CU (NOIR / ROUGE / BLEU / BLANC)

+ 1 # 6-RW90-CU-VERT SOUS CONDUIT T.E.M. 53-MM DIAM

A210-4M = 4 # 3/0-RW90-CU (NOIR / ROUGE / BLEU / BLANC) + 1 # 3-RW90-CU-VERT

SOUS CONDUIT T.E.M. 63-MM DIAM

A395-4M = 2 X (( 4 # 3/0-RW90-CU (NOIR / ROUGE / BLEU / BLANC)

+ 1 # 3-RW90-CU-VERT SOUS CONDUIT T.E.M. 63-MM DIAM))

National Research Council Canada

> Biotechnology Research Institute 6100, Royalmount Ave

Montreal (Quebec)

H4P 2R2

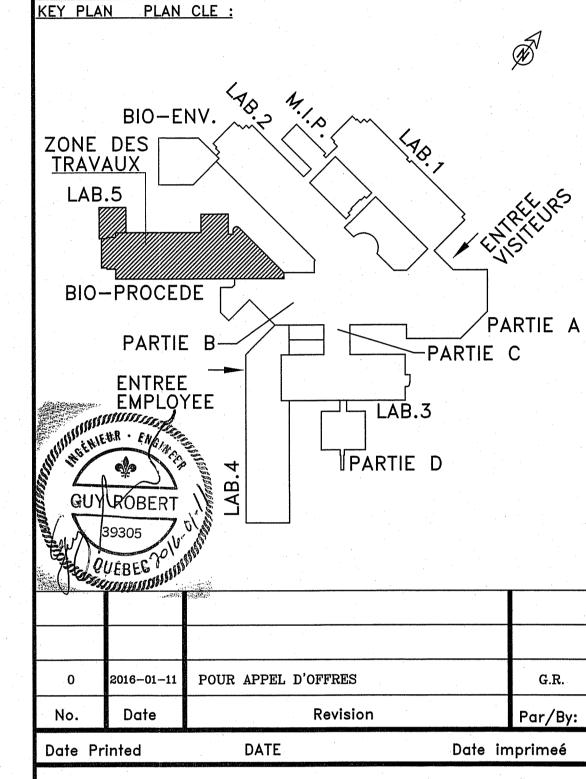
Institut
de recherche
en biotechnologie
6100, ave Royalmount
Montréal (Québec)
H4P 2R2

Conseil national

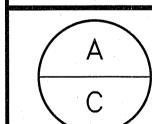
de recherches Canada

SERVICE D'INGENIERIE ET D'ENTRETIEN





- Verify all dimensions and site conditions and be responsible for same
- Vérifier toutes les dimensions et l'etat des lieux et en assumer la responsabilite '



A Detail no. No. du détail B Location drawing no. sur dessin no.

C Drawing no. dessin no.

ving no.

B
C

dessin

projec

CNRC

MULTIPLES INTERVENTIONS DANS LE SECTEUR DES BIO-PROCÉDÉS (Projet CNRC #15-1220)

drawing

ÉLECTRICITÉ CÉDULES DE PANNEAUX et LÉGENDE DES ARTÈRES

ASIAN BERMA NUMBER DA WA SAM		
designed conç	u date date	d v
Guy Robert, inc	2016-01-04	<sup>dwg.no.</sup> 15-1
drawn dessin  HOCARCH Dessins	é scale échelle AUCUNE	1546
checked vérifi Guy Robert, inc		- E9
approved approuv	é W.O.no. D.T.no.	
dwg.no. 15-1546 - E9	dessin no.	dessin no.